

Compte rendu de la séance du 22 mai 2023

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 22 mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du ** deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Audrey PULVAR, Yohann ROSZEWITCH, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Jacques BOUTAULT a donné pouvoir à Jean-Paul MAUREL

Luc FERRY a donné pouvoir à Shirley WIRDEN

Florent GIRY a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER

Julien ROUET a donné pouvoir à Aurélien VÉRON

Arrivée d'Audrey PULVAR à 19 h 13*

Arrivée de Pâcome RUPIN à 19 h 13*

Arrivée de Amina BOURI à 19 h 13*

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 03.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 03 Désignation du secrétaire de séance

2023 PC 04 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 7 mars 2023

2023 PC 07 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

2023 PC 05 Avis sur le Compte de gestion 2022 de l'État spécial d'arrondissement

PC 2023 06 Adoption du compte administratif de l'État spécial du secteur Centre pour l'exercice 2022

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir

2023 DAC 317 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'Hôtel de la Paix au 29 quai d'Anjou, à Paris 4

2023 DAC 318 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Esther Richter au 16 rue Caffarelli, à Paris 3

2023 DAC 14 Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

2023 DAC 152 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Artistes en exil

2023 DAC 236 Subventions (14.500 euros) en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires

2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 DAC 491 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e)

2023 DAC 494 Subventions (17.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

2023 DAC 529 Subvention de fonctionnement (710.000 euros) à l'association Maison du Geste et de l'Image – Centre de recherche et d'éducation artistique et signature d'un avenant à convention

2023 DAC 454 Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre)

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DAE 91 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2023 DAE 99 Subvention (75 500 euros) - à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

2023 DASCO 38 Caisses des écoles - Subvention (309 225 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

2023 DASCO 27 Indemnisation amiable du Syndicat de Copropriétaires du 160 rue de Montmartre, à Paris 2e, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2023 DCPA 4 Création d'une cuisine centrale école maternelle Paul Dubois – 6, rue Paul Dubois à Paris (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

2023 DCPA 5 Aménagement d'une cour oasis - Collège Victor – 11 rue Barbette à Paris (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

2023 DDCT 53 Budget participatif - Subvention d'investissement (18.350 euros) et convention avec une association de Paris centre

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

2023 DLH 73 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2023 DLH 82 Location de l'immeuble 10, rue Sauval (ParisCentre) à SEQENS - Bail emphytéotique

2023 DSOL 8 Subventions (128 000.00 euros) à 6 associations et avenant à CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

2023 DSOL 13 Subventions (146 500 euros) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 52 Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 56 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

2023 DU 49 APUI Réinventer Paris – les dessous de Paris - Site des Ateliers des Beaux-Arts 48 rue de Sévigné (Paris Centre) – Avenant à la promesse de bail - Régularisation du déclassé par anticipation

2023 DU 64 Prolongation sur 2023 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a souffert des conséquences de son incendie en avril 2019

2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

2023 DVD 56 Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros)

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

VŒUX

VPC 2023 11 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif maintien de la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte dans les arrondissements où elle se pratique et pour son développement à Paris

VPC 2023 14 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la collecte des déchets du 2^{ième} arrondissement

VPC 2023 12 Vœu présenté par Amina BOURI relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris

VPC 2023 13 Vœu présenté par Corine FAUGERON relatif à la création d'un groupe de travail parisien pluridisciplinaire expérimentant des méthodes de gestion des populations de rats, non- cruelles, non-létales et efficaces, avec un suivi scientifique

QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE PARIS CENTRE

QPC 2023 02 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par le groupe Républicains et Libéraux relative aux installations de brocantes

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2023 PC 03 Désignation du secrétaire de séance.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons le quorum. Merci aux élus qui sont là. Je commence par désigner la secrétaire de séance. Celle qui était pressentie n'est pas là. On passe à la personne suivante. Comme c'est Amina BOURI, je propose que ce soit Raphaëlle RÉMY-LEULEU, le temps qu'elle arrive, si vous en êtes d'accord. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est d'accord ?

Raphaëlle RÉMY-LEULEU qui est désignée secrétaire de séance temporaire, en attendant que ce soit Amina BOURI.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce soir, pouvoirs ont été donnés : de Florent GIRY à Boris JAMET-FOURNIER, de Luc FERRY à Shirley WIRDEN, de Jacques BOUTAULT à Jean-Paul MAUREL, de Julien ROUET à Aurélien VÉRON. Aurélien est là, mais pas Julien. On n'utilisera pas le pouvoir tant que les choses ne se seront pas inversées.

Je vous propose de commencer. Des gens vont, je pense, arriver en cours de séance. Nous commençons, puisque nous avons le quorum.

2023 PC 04 Adoption du P.V. de la séance du lundi 7 mars 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Cela fait 2 mois que nous n'avons pas eu de Conseil. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des non-prises de part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons, ce soir, de nouveau à approuver la procédure d'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence. Vous savez que je le regrette, mais on n'échappe pas soit à l'organisation d'un Conseil deux semaines avant le Conseil de Paris et donc des délibérations tardives, soit on est très près du Conseil de Paris. Vous avez des délibérations qui sont arrivées, vous l'avez tous remarqué, très tard. Ce n'est un plaisir pour personne, *a fortiori* pas pour les collaborateurs.

Je vous propose d'approuver néanmoins leur examen ce soir. Il y en a quatre ou cinq. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La procédure d'urgence est adoptée et nous pourrons donc débattre des délibérations qui sont arrivées tardivement.

À l'issue d'un vote à main levée, la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des participants.

COMMUNICATIONS

Communication portant sur la place du Louvre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous commençons par ce Conseil par quelques communications rapides. La première n'est pas une communication. Vous avez peut-être remarqué qu'un article est sorti hier dans *Le Journal du dimanche*, qui concerne la place du Louvre et la proposition que j'aimerais que l'on fasse au Gouvernement de se mettre autour de la table avec nous pour faire un projet.

Je signale, sans débattre de ce sujet, que demain, à 18 heures 30 – vous l'avez sûrement vu dans les lettres d'information ou sur les réseaux sociaux – aura lieu une réunion, que j'avais promise, de restitution de l'étude historique que la mairie de Paris Centre a commandée à la société GRAHAL, qui viendra expliquer plusieurs siècles d'histoire sur cette place. Peut-être que nous aurons le temps, à l'issue du débat, de traiter de ce que pourrait être un projet. La réunion publique portera bien sur l'histoire de site, l'histoire compliquée de ce site situé entre la colonnade de Perrault et l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Communication portant sur l'évolution de la réglementation et du droit en matière de locations touristiques saisonnières

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Sans plus tarder, je passe à notre point de communication. Je voudrais commencer par un point qui porte sur l'évolution de la réglementation et du droit en matière de locations touristiques saisonnières.

Vous savez que c'est un sujet qui nous préoccupe particulièrement à Paris Centre. Même avant la constitution de Paris Centre, les arrondissements du centre de Paris étaient déjà mobilisés sur la question, si bien que nous avons pu, par voie de vœu – les vœux ne sont pas performatifs, mais dans ce cas, cela a fonctionné –, déclencher plusieurs réformes législatives, voire déclencher les décrets d'application qui manquaient pour ces réformes,

voire déclencher des nouvelles mesures législatives pour corriger les décrets d'application qui n'avaient pas appliqué toute la possibilité de la loi.

Je parle du pouvoir croissant qui nous est donné de contrôler les transformations de locaux commerciaux en meublés touristiques, et de les empêcher en l'occurrence. C'est pour l'évolution du droit. Et l'évolution de la jurisprudence : une victoire juridique nous a permis de retrouver des moyens de contrôle et de les exercer y compris avec sanction.

Enfin, en amont de la discussion que l'on aura ce soir autour de la délibération qui introduit le projet de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous voulions d'ores et déjà traiter de ce sujet, qui à lui seul aurait pu prendre tout le temps d'intervention sur le PLU, pour parler de ces meublés touristiques, en parlant aussi de ce que va permettre la révision du PLU.

Pour tous ces sujets et sans revenir sur les différentes manifestations, je voudrais saluer Gauthier CARON-THIBAUT, qui avait pris l'initiative, avant même la création de Paris Centre, de proposer de voter, dans les quatre mairies de premiers arrondissements, un premier vœu, qui je crois avait été inaugural. Ce vœu est à l'origine de la première loi, puis du décret d'application, puis de la deuxième loi qui se profile et qui nous permettra d'avoir tous les moyens de contrôler toute la transformation de tous les locaux commerciaux, y compris les bureaux.

Pour cela, je donne la parole à Karine BARBAGLI, puis à Dorine BREGMAN pour préciser tous ces outils qui nous arrivent et qui vont permettre de mieux réguler. Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir, chers collègues. Mesdames et Messieurs, bonsoir.

La protection du logement face au développement des meublés touristiques a été accrue également suite à la délibération présentée par Ian BROSSAT et votée en Conseil de Paris en décembre 2021, qui impose notamment une compensation au triple – jusqu'alors, c'était au double – de la surface des logements transformés en meublés touristiques, dont une partie dans le même quartier administratif d'où est le logement d'origine.

Ensuite, la nécessité de protéger le logement face aux meublés avait été confirmée par la Cour de Justice de l'Union européenne qui, en septembre 2020, donnait raison à la Ville de Paris, alors attaquée par Airbnb au sujet de la compensation imposée depuis 2017 en cas de changement d'usage des locaux à usage d'habitation en local de meublés touristique.

Enfin, les outils de contrôle de la Ville de Paris ont été renforcés avec une équipe dédiée, qui s'appelle le Bureau de la protection des locaux d'habitations, et qui permet de vérifier les adresses signalées par les Parisiens et Parisiennes sur le site de la Ville, mais également les relevés des nuitées fournis par les plateformes. J'ai pu accompagner moi-même une opération de contrôle dans le secteur du Marais le 18 avril. Il y avait six binômes de contrôleurs et contrôleuses assermentés, qui sont allés vérifier, en toquant à la porte, si on était bien sur un meublé touristique ou si c'était vraiment une résidence principale.

En l'occurrence, le meublé sur lequel on est tombé dès le premier avait 300 nuitées déclarées. Ce n'était donc pas une résidence principale, mais bien un meublé touristique non déclaré.

Ensuite, ces équipes dressent des PV. Il y a toute une démarche auprès d'un juge, qui peut mener à des astreintes journalières jusqu'à 50 000 euros d'amende et d'astreinte. Voilà pour le côté habitation.

Dorine, je te passe la parole pour la suite.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci beaucoup, chère Karine.

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Parmi ces outils réglementaires, il nous manquait une brique, puisqu'ils ne se prononçaient pas jusqu'à présent sur la transformation des locaux de bureaux en meublés touristiques. Or, il s'avère que, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques, les déclarations préalables de changement de destination de bureaux en meublés touristiques se sont multipliées. Nous avons ainsi été contraints d'autoriser des opérations de transformation d'ampleur, concernant des immeubles entiers de bureaux, dans le 2^e arrondissement notamment (2 000 mètres carrés rue des Jeûneurs, par exemple).

En novembre 2021, nous avons à nouveau déposé un vœu, en Conseil de secteur de Paris Centre cette fois-ci, relatif au changement de destination des bureaux en location touristique saisonnière, afin de souligner les conséquences de l'absence de régulation les concernant. Ce vœu avait été voté à l'unanimité de notre Conseil.

Nous avons ainsi interpellé l'État pour que les locaux à usage de bureau soient intégrés au champ d'application du décret qui a été mentionné précédemment, ce fameux décret du 11 juin 2021 qui prévoit l'encadrement des changements de destination des commerces en meublés touristiques.

Les députés s'en sont saisis, puisqu'une proposition de loi transpartisane visant à faire évoluer ce décret et à encadrer plus largement les locations touristiques sera discutée le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. J'ai eu l'occasion de déambuler avec Inaki ECHANIZ, député PS de la quatrième circonscription des Pyrénées-Atlantiques, qui était à l'origine de la proposition de loi et qui en est le rapporteur, et d'Emmanuel GREGOIRE. Nous avons pu constater, visuellement, la nécessité de l'approbation d'une telle loi pour la Ville de Paris et le secteur de Paris Centre.

Celle-ci viendrait renforcer l'application du nouveau PLU que nous nous apprêtons à voter ce soir, et qui permettra d'interdire toute nouvelle création de meublés touristiques dans les quartiers présentant une densité de meublés touristiques plus forte que la moyenne parisienne. Sans surprise, tout le secteur de Paris Centre est concerné.

Depuis le 25 avril 2023, nous nous autorisons à surseoir à statuer pour toutes les demandes préalables de création de meublés touristiques. Aujourd'hui, ce sont plus de 40 dossiers qui seront concernés et qui pourront être refusés, ce dont nous nous réjouissons. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Dorine.

Je salue les nouveaux arrivants, et en particulier Pacôme RUPIN, qui avait été à l'origine de la loi n° 2019, de décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale, qui nous permettait de délibérer en Conseil municipal pour soumettre à autorisation la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme, mais il manquait le décret d'application. Nous l'avions attendu et appelé de nos vœux. Il avait pris un an et demi. Comme Dorine vient de le rappeler, il était dépourvu de dents en matière de transformation de bureaux. Voilà qui va être corrigée. Nous nous en réjouissons. Pacôme avait d'ailleurs voté le vœu avec nous, ici même.

Je salue aussi l'arrivée d'Audrey PULVAR et d'Amina BOURI, qui va donc pouvoir redevenir la secrétaire de séance. Je vous remercie.

Communication portant sur l'évolution de la procédure Affelnet

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous nous étions engagés, avec Karine BARBAGLI, à suivre et faire état chaque année – c'est une procédure annuelle – de l'évolution de la procédure Affelnet. On s'est aperçu récemment que, même parmi nos élus, certaines personnes ne connaissent pas, et c'est normal quand on n'a pas encore vécu cet événement avec ses enfants. Affelnet est la procédure sur le net d'affectation au lycée, quand on est en classe de Troisième. C'est toujours une procédure un peu angoissante. Elle a fait l'objet d'une réforme. Avec Karine BARBAGLI, nous avons commenté la réforme, dès la première année, en soulignant les aspects qui étaient au détriment... D'abord la différence entre les objectifs de mixité sociale et de proximité, que nous soutenions, et la réalisation, en particulier dans le Centre de Paris, qui avait servi de variable d'ajustement.

À la suite des réflexions, des questions et des demandes que nous avons faites au rectorat, il y a eu quelques améliorations. Elles se sont poursuivies cette année. Il en reste à faire, mais pour tout cela, je donne la parole à Karine BARBAGLI. Nous reprendrons la parole chaque année. Entre-temps, on aura discuté avec le rectorat pour arriver à ce que la réforme soit la plus juste possible, y compris pour Paris Centre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci, Monsieur le Maire.

Je peux peut-être donner un signe rassurant : il y a une nette amélioration entre la session 2021, qui est la première session de la réforme, et la session 2022. Je ne vais pas revenir sur ce qu'est Affelnet. Il y a une notion d'algorithmes, qui n'est pas à oublier, et c'est une notion que les parents ont parfois du mal à comprendre.

En tout cas, la première session s'était vraiment faite au détriment d'une partie des collégiens de Paris Centre. Nous avons manifesté publiquement, à plusieurs occasions, notre mécontentement. Le taux de satisfaction des trois premiers vœux des collégiens sur leur choix de lycée avait chuté à 58 %, alors que c'était 64 % avant la réforme. Le taux de Parisiens s'élevait à 83 %.

Dans une communication en mai 2022, nous avons tout de même salué l'ambition des mixités scolaires et mixités sociales réussies au sein du lycée Simone Veil, et une évolution positive sur les résultats pour les collèges Montgolfier et Poquelin.

Entre-temps, nous avons continué à travailler et à rencontrer l'Académie. Nous avons pu constater un meilleur résultat pour la session 2022. En effet, l'Académie a baissé la pression sur certains lycées de Paris Centre, comme Charlemagne ou Victor Hugo. Nous avons pu ainsi noter une nette amélioration du taux de satisfaction des trois premiers vœux, qui est remonté à 77,58 %. Cela veut dire que les collégiens ont obtenu à 77,58 % un de leurs trois premiers vœux, contre 58 % en 2021. On peut noter par exemple que, pour le collège Béranger, les trois premiers vœux sont satisfaits à 87 %, et à 70 % pour Couperin.

Cependant, pour nous, ce n'est pas suffisant. Nous souhaiterions que tous les lycées de Paris Centre soient accessibles aux élèves de Paris Centre, ce qui paraît logique, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

On a à la fois la chance d'avoir des lycées qui sont parmi les lycées les plus prestigieux parisiens, mais ce sont aussi ces lycées qui ont le plus haut taux de pression, alors que Paris Centre ne compte que 5 lycées généraux. Alors que Victor Hugo a accueilli 59 élèves qui provenaient des collèges de Paris Centre à la rentrée 2022, contre 47 en 2021, le lycée Turgot reste très difficile : seulement 4 élèves de Paris Centre ont pu accéder au lycée Turgot en 2022, contre 5 en 2021.

Seul le collège Montgolfier a le lycée Turgot dans sa carte des cinq premiers lycées. Pour nous, il est absolument inacceptable que Turgot soit inaccessible pour les élèves de Paris Centre, alors que nos collégiens contribuent largement à la baisse de la ségrégation scolaire et sociale partout dans Paris puisque, en 2021, 56 % d'entre eux étaient affectés en dehors des quatre premiers arrondissements parisiens.

Par ailleurs, le rectorat nous indique qu'il n'y a pas de fuite vers le privé entre la troisième et le lycée, et donc que tout va bien pour Affelnet. En réalité, les chiffres nous indiquent que c'est dès le CM2 que les élèves partent dans le privé. Certains parents, au-delà d'une recherche d'un certain entre soi, que l'on ne peut pas nier, évoquent souvent Affelnet parmi les raisons de rejoindre le privé, là où la ségrégation scolaire et sociale est la plus forte.

Comme l'a précisé également Emmanuel GREGOIRE, dans sa tribune parue dans *Nouvel Observateur* la semaine dernière, que je vous invite à lire, la part des élèves scolarisés dans le privé au collège augmente d'année en année. Aujourd'hui, seulement 70 % des enfants domiciliés à Paris Centre sont dans un collège public de secteur – seulement 70 %. Cela veut dire qu'il y en a 30 % ailleurs.

Face à cela, on peut regretter les décisions de fermeture de classes de collège à proximité des établissements privés de Paris Centre, signe du désengagement de l'Académie vers les collèges publics, alors que nos collèges publics sont dynamiques, proposent des parcours de continuité, parfois même écoles-collèges-lycées – je pense au parcours Esabac ou au parcours européen avec le portugais à Béranger.

Vous avez notre engagement que nous continuerons à mettre en valeur le travail des collèges et des équipes formidables qui animent nos collèges publics, et à travailler avec le rectorat afin de rendre tous les lycées de Paris Centre accessibles à nos collégiens. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine BARBAGLI.

Communication portant sur la Nuit Blanche

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous terminons cette série d'annonces avec une communication qui concerne une nouveauté cette année : la Nuit Blanche. Ce n'est pas nouveau, mais son calendrier est nouveau. Il va venir animer fortement ce mois de juin, ainsi que la Fête de la musique.

Pour en parler, je donne la parole à Benoîte LARDY, adjointe à la Culture.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Nuit Blanche se déroulera cette année et pour la première fois dans la nuit du 3 au 4 juin, au lieu du premier week-end d'octobre. Ce sera forcément une nuit plus courte qu'en octobre, puisque la nuit est plus courte en été qu'en hiver. Elle n'en sera pas moins inspirée et inspirante.

Kitty HARTL en est la directrice artistique pour la deuxième année consécutive et la Seine est le fil conducteur de cette 21^e édition. Elle sera particulièrement mise à l'honneur, ainsi que tout Paris Centre. Les trois quarts de la programmation officielle se déroulent dans Paris Centre, avec l'Île de la Cité, l'Île Saint-Louis, les quais, un temps très fort sur la place de l'Hôtel de Ville qui fera plaisir à notre Première adjointe, puisqu'elle débutera à 19 heures par un événement participatif dédié aux enfants, invités à se costumer en animaux. Cela se transformera en une jungle, qui se poursuivra en fanfares, techno et pop, entre les tunnels des Tuileries et Henri IV.

Il y aura également un *street opera*, ou plutôt un *river opera*, sur l'île de la Cité, etc. Ce qui nous importe le plus, c'est qu'il y aura un événement ici, issu de l'appel à projets lancé par la Direction des affaires culturelles de la Ville, appel à projets en direction des artistes et des établissements. Nous en accueillons un ici à la mairie, celui de Fredj MOUSSA. Ce sera une installation dans la salle des fêtes où nous sommes, avec vidéos, sculptures et un concert de 30 minutes à ne pas manquer à 19 heures. Il y aura des ponts jetés – pas sur la Seine, parce qu'ils existent déjà – entre l'art et le sport, au vu des Jeux olympiques. Il y aura un certain nombre d'événements très intéressants et amusants. Je ne vous en livre pas plus, vous irez voir le programme.

On accueille également un événement à la Halle des Blancs Manteaux. C'est une culture gigantesque en acier, avec des acrobates volants dans l'espace. Voilà pour la Nuit Blanche.

La Fête de la musique est aussi dans le programme du mois de juin.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On aura une petite version Agenda ensuite, sauf si tu veux donner les quelques notes clés de la Fête de la musique.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

En ce qui nous concerne, la Fête de la musique aura lieu le même jour – c'est le 21 juin – que la Journée olympique. La Journée olympique se déroulera la journée, sur le parvis de la mairie pour une partie. Cette partie sera sous le signe paralympique. Comme c'est la semaine du handicap, nous avons décidé, avec ma collègue Catherine TRONCA, de faire plutôt des activités sportives paralympiques devant le parvis.

L'autre partie se déroulera au stadium Charlemagne.

À la suite, ce sera la Fête de la musique. Cette Fête de la musique ne sera que sur le parvis, et non à l'intérieur de la mairie. Ce sera cette année la fanfare du Carreau du Temple. L'année dernière, elle nous avait empêchés, d'une certaine manière, de déployer notre programme à nous. C'était un peu la cacophonie. Cette année, je leur ai proposé de venir devant la mairie à partir de 19 heures.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Benoîte.

Vous avez compris que le mois de juin sera très chargé en festivités, et pas que. Il y aura les fêtes d'écoles. C'est un mois qui sera, cette année, particulièrement festif. On vous invite à trouver et à suivre, toujours sur le site de la mairie, tous les agendas culturels. On en rappellera quelques grandes dates à la fin de ce Conseil.

Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

À propos de Nuit blanche, je voulais ajouter que, à l'Arsenal, il y aura un concert des Taupes électro, pour continuer avec les animaux du parvis de l'Hôtel de Ville. Ce sont des grandes taupes : ce ne sera pas mal.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Corine.

On va beaucoup parler des animaux, dans ce Conseil. On commence par la Fête de la musique. Merci pour les Taupes au pavillon de l'Arsenal. Voilà pour les communications.

Je vous propose que l'on commence à entrer dans le vif de nos délibérations, avec les délibérations propres à la mairie de Paris Centre.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous commençons par les délibérations très administratives, néanmoins importantes, que sont le compte de gestion et le compte administratif.

PC 2023 06 Adoption du compte administratif du secteur Centre pour l'exercice 2022

PC 2023 05 Avis sur le Compte de gestion 2022 de l'État spécial d'arrondissement

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

L'un d'entre eux est nouveau, pour ceux qui ont l'habitude de cette même date. L'un d'entre eux est le compte de gestion, qui est réalisé par le comptable public. J'ai mis du temps à comprendre la différence entre le compte de gestion et le compte administratif. Ils parlent du même objet, des mêmes montants, mais l'un est réalisé par la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et l'autre par la mairie.

Pour simplifier, il nous est demandé d'approuver le compte de gestion, ce n'était pas le cas autrefois. Apparemment, il faut désormais le faire. C'est une réconciliation comptable entre les finances de la mairie et celles que vise la Direction régionale.

Je propose de faire une introduction générale, avant ces deux votes. On les tiendra de manière séparée, comme le veut le règlement.

Pour ce qui concerne le compte administratif, qui est préparé par mes services, pour mon compte, et qui est le compte rendu de l'exécution de notre budget propre, je sortirai, puisque je ne peux pas participer à l'approbation de mes propres comptes. Je ferai d'abord voter, si vous en êtes d'accord, le compte de gestion.

Un commentaire commun pour les deux : on peut débattre, si quelqu'un souhaite prendre la parole, mais je retiens de cette exécution 2022 que nous avons... Pour mémoire, le budget en propre, l'état spécial des arrondissements, c'est environ 11,8 millions d'euros. Sur ce montant, nous avons engagé un peu plus de 9 millions d'euros, soit un taux d'engagement budgétaire de 76 %, contre 61 % en 2021.

Je commente ici le taux engagé – il y a une différence entre « engagé » et « mandaté ». Au fond, peu importe. « Mandaté », cela n'a pas encore été dépensé. « Engagé », cela veut dire que cela a déjà été mandaté. Quand on prend le taux mandaté et engagé, on retrouve la même évolution : un taux d'engagement en croissance. On passe de 61 % à 68 % si l'on prend le taux d'exécution budgétaire.

Nous avons donc un taux d'exécution plus élevé, ce que je prends comme une très bonne nouvelle. Nous avons mobilisé nos comptes plus fortement qu'avant. Cela pourra poser, si on continue sur cette trajectoire, un jour un problème, si l'on n'a pas autant de reports qu'avant. Pour l'instant, je le vois comme une bonne nouvelle. Je souhaite que l'on ait des taux d'exécution élevés ; cela veut dire que l'on mène nos projets.

La deuxième chose que je voulais dire – c'est relativement similaire aux années passées – est que, quand on regarde la ventilation de nos engagements, ils concernent avant tout – ce sont les crédits mandatés, mais ce sera à peu près la même photo pour les crédits engagés – des dépenses en fonctionnement et en investissement pour les écoles, les

crèches, les équipements sportifs et culturels (pour plus de 70 %). Je ne distingue pas les enveloppes.

Près de 9 % des crédits mandatés concernent l'espace public, pour la végétalisation, les aménagements de voiries, les espaces verts, toute enveloppe confondue. Cela me permet d'insister sur le fait que l'essentiel de notre budget, vous le voyez, va à l'éducation et à nos bâtiments. Ce sont des équipements de proximité, du reste ; c'est donc logique. La voirie et l'espace public ont l'air d'être maltraités dans ce budget, mais les projets sont essentiellement financés sur d'autres budgets que les budgets propres de la mairie. Ce sont les investissements d'intérêt local, les investissements localisés dont nous débattons et dont je rends compte dans d'autres circonstances, ou du budget participatif dont il sera question ce soir, et dont on rend compte également à un autre moment du dialogue budgétaire.

Ce soir, nous avons à approuver d'une part le compte de gestion, et d'autre part le compte administratif, qui rend compte de l'exécution du budget 2022, dont je viens d'écrire les grandes tendances.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

S'il n'y en a pas, je propose de voter le compte de gestion 2022. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 voix d'abstention. Que ne prend pas part au vote ?

Tout le reste des membres du Conseil et leur procuration votent pour. Je vous remercie. Le compte de gestion est adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 4 abstentions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

À ce moment du Conseil, je vais sortir et passer la présidence à Karine BARBAGLI pour faire voter ou débattre sur le compte administratif 2022, avec la présentation que j'en ai donnée. Je vous remercie.

(M. le Maire sort de séance à 19 heures 32.)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

On va passer au vote du Compte administratif 2022. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci à tous.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 1 abstention.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

S'il n'y a pas de question, on peut rappeler Ariel.

(M. le Maire rejoint la séance à 19 heures 33.)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Cela a un côté un peu théâtral, mais je voulais m'éloigner suffisamment pour que chacun et chacune puisse voter librement. Je vous remercie.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On passe maintenant aux délibérations soumises pour avis. Ce sont les délibérations qui seront soumises au vote du Conseil de Paris dans 15 jours, mais qui nous sont soumises parce qu'elles concernent de près ou de loin nos quatre arrondissements et Paris Centre.

On commence par une série de délibérations, qui concernent la culture. C'est donc Yohann ROSZÉWITCH, adjoint à la vie associative, la lutte contre les discriminations, la mémoire et le patrimoine, qui présente les deux premières délibérations.

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la mémoire est une part importante avec le patrimoine de la culture à Paris et à Paris Centre. Les deux premières délibérations sont des délibérations classiques, récurrentes, que l'on retrouve chaque année. Cela me permettra de dire un petit mot sur nos associations mémorielles. Il s'agit de deux délibérations qui concernent des subventions à des associations mémorielles de tout Paris, mais on va se concentrer sur celles de Paris Centre.

Pour la DAC 256, trois associations concernent Paris Centre. Il s'agit de la FNACA, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, association spécifique aux anciens combattants et Afrique du Nord, que l'on retrouve dans toutes nos cérémonies. Ils sont fidèles à nos nombreuses cérémonies, *a fortiori* en ce printemps, avec dès le mois de mars cette fameuse Journée de mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La FNACA est particulièrement impliquée dans cette commémoration, mais on les retrouve aussi dans toutes les autres cérémonies. On a eu, en avril et mai, la Journée nationale du souvenir de la déportation, la victoire de 1945, une cérémonie en mémoire de la rafle du billet vert, et d'autres cérémonies. Dès demain, on en a une autre : celle qui commémore les enfants juifs déportés de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, demain à 10 heures 30. On continuera au mois de juin avec l'appel du 18 juin. C'est vraiment une saison riche en cérémonies.

Je tiens à souligner la fidélité de nos associations mémorielles, qui sont toujours présentes. Elles ne sont pas que présentes ; elles nous aident à élaborer les déroulés, font le protocole avec nous et sont aussi pleinement engagées dans le rôle de transmission auprès des élèves, toujours présents – nous y tenons – à nos cérémonies, des élèves d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées. On tient à cette mixité également d'âge.

Pour revenir à la DAC 256, nous avons trois comités locaux de cette FNACA : le Comité local des 1^{er} et 2^e arrondissements à qui une subvention de 600 euros serait attribuée, si vous votez cette délibération. Pour le 3^e arrondissement, il s'agit de 1 000 euros et, pour le 4^e arrondissement, 700 euros. Ce sont des subventions absolument identiques à celles accordées en 2022.

2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Je vais tout de suite parler de la DAC 492 qui est très liée. Il s'agit aussi de subventions à des associations mémorielles. Deux concernent Paris Centre : il s'agit du Comité du souvenir du 1^{er} arrondissement. On peut saluer Didier BRUNET, qui est également très fidèle à nos cérémonies, en plus d'en organiser dans le 1^{er} arrondissement, notamment à la mairie du 1^{er} arrondissement. Et l'ARAC du 3^e arrondissement, qui nous accompagne souvent. Pour ces deux associations, nous proposons des attributions de 800 euros. Ces associations ont la particularité d'intervenir dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles, directement pour entretenir cette mémoire.

Je vous invite à voter pour ces subventions qui, pour ces deux associations, sont également stables par rapport à l'année dernière. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Yohann. C'était les DAC 256 et 492. Merci d'avoir rappelé le rendez-vous sur le parvis des 260 enfants, demain à 10 heures 30, et la cérémonie du 18 juin, qui aura lieu cette année en avance, dès le 16 juin. Vous savez que nous les décalons pour avoir des enfants. C'est parfois après ; en l'occurrence, c'est avant la date. Je vous remercie.

Je les mets aux voix, s'il n'y a pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations 256 et 492 sont adoptées à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons dans le champ de la mémoire avec les DAC 317 et 318, présentées par Yohann.

2023 DAC 317 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'Hôtel de la Paix au 29 quai d'Anjou, à Paris 4

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'appositions de plaques. Pour la DAC 317, il s'agit d'apposer une plaque commémorative en souvenir de l'Hôtel de la paix au 29 quai d'Anjou à Paris 4^e. C'est sur une suggestion d'une habitante de cet immeuble, plus exactement d'une psychiatre qui exerce dans cet immeuble. C'est souvent ainsi que l'on a des plaques mémorielles sur les immeubles. Ce sont les habitants, les personnes qui y vivent ou qui y travaillent qui ont envie d'entretenir cette histoire et cette mémoire de leurs immeubles.

Pour cette adresse du 29 quai d'Anjou, il s'agit de commémorer le souvenir de cet Hôtel de la paix, qui a été hôtel de la paix jusque dans les années 1970. Je vais revenir brièvement sur ce lieu de création, qui rassembla à plusieurs époques de son histoire des groupes d'artistes français et étrangers. Dès le milieu de 19^e siècle, on note une présence d'artistes.

On parle de 1884. Dès 1889, l'existence d'un Hôtel de la paix est attestée à cette adresse. Cet hôtel fut le siège, tout au long du 20^e siècle, d'une vie culturelle intense, notamment au tournant des 19^e et 20^e siècles, avec cet Hôtel de la paix qu'on nommait « maison d'écrivains », avec notamment les écrivains Charles Louis Philippe, Roger Dévigne et William Byrd, qui y fondèrent des maisons d'édition. Autour de Byrd, se rassembla l'avant-garde littéraire américaine, notamment les maisons d'édition d'Ernest Hemingway, d'un certain nombre d'écrivains américains et écrivains français de renommée.

Après la Seconde guerre mondiale, l'Hôtel de la paix redevient un foyer culturel et intellectuel. Il accueille notamment les émigrés vénézuéliens en exil à Paris. Un certain nombre de personnalités françaises du monde des arts, de la littérature ou des médias ont été hébergés dans cet hôtel et y ont travaillé. On peut citer Gilles Deleuze, Pierre Boulet*, Georges de Caunes notamment, et bien d'autres. Ils sont cités dans la délibération.

L'enseigne « Hôtel de la paix » fut supprimée le 1^{er} mars 1971, date à partir de laquelle l'immeuble fut loué en appartements.

L'idée est de commémorer cette adresse, avec une plaque dont le texte serait le suivant : « De la fin du 19^e siècle aux années 1970, de nombreux écrivains et artistes français et étrangers vécurent et travaillèrent ici, à l'Hôtel de la paix, et en firent un foyer d'effervescence intellectuelle et artistique ».

Je vous invite à voter cette délibération. Je vous remercie.

Merci, Yohann. C'était la délibération DAC 317. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 318 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Esther Richter au 16 rue Caffarelli, à Paris 3

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec une autre proposition de plaque commémorative, mais celle-ci juste derrière la mairie de Paris Centre.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Pas loin d'ici, en effet. Sur une suggestion du Centre Medem - Arbeter Ring, qui est lié au nom que l'on souhaite honorer à cette adresse du 16 rue Caffarelli dans le 3^e arrondissement. Il s'agit d'un hommage à Esther Richter, qui est née en Pologne en 1887, qui adhère au Bund, une organisation sociale-démocrate des ouvriers juifs, où elle milita ardemment et étudia les nouvelles méthodes de pédagogie. Elle devient éducatrice dans une maison d'enfants et, à partir de 1919, développe un réseau d'écoles yiddish laïque en Pologne.

C'est en 1924 qu'elle s'installe en France, à Paris. Elle crée les écoles yiddish pour les enfants. Elle milite au sein du cercle amical Arbeter Ring, qui aujourd'hui le Centre Medem - Arbeter Ring. C'est un centre qui assiste notamment les épouses de juifs étrangers enrôlés dans l'armée française pendant la Seconde guerre mondiale. Esther Richter a également, pendant la Seconde guerre mondiale, contribué à mettre en place une organisation d'assistance avec d'autres associations, comme l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), de cantine populaire, de dispensaire, de vestiaires. C'est ce que l'on a appelé le Comité Amelot, car son siège était rue Amelot. C'est pratiquement la seule organisation juive de résistance de Paris pendant la guerre. On peut le souligner.

Elle était donc, pendant la guerre, responsable de la cantine du Bund, rue Vieille du Temple. Elle y a organisé l'aide sociale et, peut-être, la fabrication de faux papiers. Elle a en tout cas contribué à cette résistance parisienne.

En 1941, après la rafle du billet vert, elle prend l'initiative de collecter des colis pour les prisonniers des camps de Beaune-la-Rolande, Pithiviers et Poitiers, où étaient enfermés les rafles du billet vert.

Puisqu'on parle du billet vert, j'en profite pour rappeler que, le 12 mai, nous avons apposé une plaque en hommage aux victimes de la rafle du billet vert au 60 rue Notre Dame de Nazareth. On en avait apposé deux autres l'année dernière, sur la caserne des Minimes, et sur la caserne Napoléon. Ces trois lieux de Paris Centre étaient des lieux où étaient convoqués les rafles, avant d'être parqués dans tout Paris, dans des commissariats, et dans ces trois lieux de Paris Centre.

Je vous invite à regarder un documentaire sur la rafle du billet vert, et notamment sur une série de photographies assez exceptionnelles, qui retrace cette rafle souvent méconnue. Il est important de visibiliser toutes les rafles et tous ces moments historiques, peut-être parfois davantage passés sous silence.

Pour en revenir à Esther Richter, elle fut arrêtée par la Gestapo en juin 1941 par le chef de la Gestapo, Theodore Dannecker lui-même. Elle meurt le 5 octobre 1942 au fort de Romainville.

La plaque serait la suivante : « ici vécu, au 16 rue Caffarelli à Paris 3^e, Esther Richter dite Ika (1887-1942), résistante, membre du Bund et de l'organisation clandestine juive Comité Amelot, décédée au fort de Romainville le 5 octobre 1942 ». Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Yohann.

Pour ma part, je dois vous dire que je ne connaissais pas ce Comité Amelot, et encore moins la cantine de la rue Vieille du Temple. J'ai appris un petit pan d'histoire.

On dit que c'est une des seules organisations juives en tant que telles, même si la présence des résistants juifs et juives était très importante, parmi notamment les francs-tireurs partisans de la main-d'œuvre immigrée, ce qui, dans les après qui se préparent pour le transfert de Manouchian, a tendance à être un peu oublié. Je serai là pour le rappeler.

Merci pour cette belle délibération et cette plaque qui sera face à la mairie.

Je vous demande d'en délibérer. C'est l'objet de la DAC 318. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 14 Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On continue avec la Direction des affaires culturelles, mais on passe aux Jeux olympiques et paralympiques. C'est Benoîte LARDY qui prend la suite, puisqu'elle s'occupe de la culture psychique et physique.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objet l'attribution des soldes de subvention de fonctionnement en faveur de cinq équipements culturels dédiés à la création et à la diffusion chorégraphique, pour un montant total de 1 115 000 euros, à Paris Centre. Cela concerne l'association pour le développement de la danse à Paris, c'est-à-dire Micadanses, à hauteur de 245 000 euros, soit un solde de 125 000 euros, après déduction de l'acompte de 120 000 euros déjà versé – nous avons déjà délibéré au mois de décembre.

Pour information, en 2022, la subvention totale s'élevait à 250 000 euros, dont 10 000 euros pour les actions en faveur des personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris subventionne l'association depuis sa création, en 2001 au titre de son soutien au festival Faits divers, et depuis 2004 pour le fonctionnement des studios du lieu Micadanses situé dans les locaux de la Cité internationale des arts, aux 15, 16 et 20 rue Geoffroy l'Asnier, dans le 4^e arrondissement – et non pas dans le 3^e comme indiqué dans la délibération.

Micadanses produit et organise beaucoup d'événements et spectacles, dont les festivals Faits divers, Bien fait et Fait maison. L'association accueille et accompagne des compagnies ou associations de professionnels ou amateurs en résidence. Elle organise également des ateliers, des cours, des stages de formation pour les professionnels ou amateurs.

Cette année, Micadanses a en plus lancé une collection de livres consacrés aux grands œuvres marquantes de la danse contemporaine. C'est un ouvrage qui manquait.

Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention à Micadanses, soit 125 000 euros. Cela portera à 245 000 euros le montant total de la subvention pour l'année 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte.

On connaît bien Micadanses, rue Geoffroy l'Asnier, qui est logée dans la Cité des arts.

C'est la DAC 14. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 152 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Artistes en exil

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec quelques délibérations de subventions d'acteurs culturels. Le prochain est l'Atelier des artistes en exil, que l'on a la joie d'accueillir sur notre territoire.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est la reconduction du soutien apporté par la Ville depuis 2021 à l'association Atelier des artistes en exil. Cette association est présidée par Jacques PORNON et dirigée par Judith DEPAULE, que nous connaissons assez bien, et Ariel CYPEL. Elle a pour mission de repérer les artistes exilés sur le territoire européen et de les accompagner dans leurs projets artistiques et éventuellement dans leur démarche d'intégration. Elle a été créée en 2017.

Le siège social de l'association est dans le 9^e arrondissement, mais elle est installée depuis 2020 au 6 rue d'Aboukir, bâtiment géré par Emmaüs Solidarité.

L'association compte 17 ETP – merci à la Première adjointe de m'avoir dit ce que cela voulait, « équivalent temps plein » –, et 150 bénévoles. Cette association a suivi plus de 500 artistes depuis 2017 et travaille notamment avec des artistes ukrainiens, russes et biélorusses depuis 2022. En 2022, le nombre d'artistes accompagnés par l'association est passé de 150 à 400.

À Paris Centre, on a aussi contribué à cette aide et cet accueil, d'abord par une exposition qui s'appelait *Masques*, et par l'accueil de danseuses professionnelles, de l'opéra de Kiev il me semble, que l'on accueille toujours dans nos établissements, pour qu'elles puissent répéter dans la perspective d'un grand spectacle qui aura lieu à Berlin en septembre. Elles répètent à Paris, à Nîmes et au gymnase Michel Le Comte, je crois.

L'objet de cette délibération est d'accorder, en 2023, une subvention de 60 000 euros à l'association Atelier des artistes en exil, dont 40 000 euros au titre de la promotion des cultures étrangères. Je rappelle que ce soutien entre dans le cadre de l'engagement n° 8 du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, présenté en 2015.

Je vous invite à donner votre avis, si possible favorable, à cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. On peut saluer cette augmentation du montant, avec l'augmentation des membres des artistes en exil. On peut le saluer, en regrettant qu'il y ait autant d'artistes en exil, mais en se félicitant qu'il y ait autant d'artistes parmi les exilés. Ils sont accueillis et bienvenus dans le centre de Paris. Cela faisait partie de l'occupation temporaire de la rue d'Aboukir. On est très heureux d'avoir pu l'accompagner.

C'était la délibération DAC 152. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 236 Subventions (14.500 euros) en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne de subventions liées à des manifestations littéraires.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est en faveur de 4 associations proposant des manifestations littéraires. Nous en avons trois, dont deux que l'on connaît très bien et une nouvelle. Je vais commencer par la nouvelle.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Felipé, qui veut dire Festival du livre et de la presse écologique. Cette année, ce festival aura lieu à l'Académie du climat, alors que les années précédentes elle se déroulait dans d'autres lieux et ailleurs qu'à Paris Centre. Ce festival a bien l'intention de rester dans Paris Centre, notamment à l'Académie du climat où cela fait sens.

L'autre subvention est de 2 500 euros à l'association L'autre livre, une association internationale d'éditeurs indépendants, qui défend la pluralité et la diversité du livre face à

la concentration croissante qui existe dans les domaines de la distribution et de la diffusion. Elle organise – c'est ce qui nous intéresse – son salon à la Halle des Blancs Manteaux. J'aimerais beaucoup qu'elle continue et qu'elle y soit accueillie gratuitement, comme ce fut le cas les années précédentes. Avec la troisième association qui est SoBD, qui organise aussi un festival à la Halle des Blancs Manteaux, ce sont des secteurs extrêmement en danger, avant même de développement de l'intelligence artificielle. Avec l'intelligence artificielle, il y aura beaucoup de copies...

Ce salon SoBD se passe à la Halle des Blancs Manteaux. J'aimerais également que cela puisse continuer de se faire dans cet endroit.

6 000 euros pour l'association Felipé, 2 500 euros pour l'association L'autre livre et 2 000 euros à l'association SoBD, que je vous demande de bien vouloir approuver.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Benoîte.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas.*) Je vous propose de passer au vote. C'était la DAC 236. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec des subventions et des conventions avec des établissements cinématographiques parisiens, dont un dans le centre de Paris, qui nous est très cher.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est un montant de subventions de 900 000 euros, et les conventions attenantes, avec 29 établissements cinématographiques parisiens indépendants. Cela correspond à 34 salles et au moins 81 écrans, dont le Luminor évidemment. Dans le Centre, nous avons le Luminor et nous tenons à ce qu'il y reste. À l'affiche du Luminor, il y a actuellement trois sorties : de *Alma Viva* à *Bleu du Calfan*, en passant par *Mon voisin Totoro*. J'en ai choisi trois ; je les adore tous les trois, dans trois secteurs différents. Il y a également 13 films à l'affiche. Il y a une diffusion très importante.

On propose une reconduction de la subvention de 40 000 euros au Luminor, exactement la même que l'année précédente. Je vous demande de bien vouloir l'approuver.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. *Mon voisin Totoro*, un film à prescrire de manière obligatoire pour tout le monde. Ils accueillent aussi beaucoup de classes, d'élèves des écoles voisines, ainsi que notre Conseil municipal des enfants.

Je vous propose de voter cette délibération. Je crois pouvoir compter sur le soutien unanime de ce Conseil. C'est la DAC 373. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 491 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2^e)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Après le cinéma, les livres et la musique, on passe à la photographie. C'est la DAC 491.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit de la Société française de photographie, classée monument historique. Elle est maintenant accueillie à la BNF Richelieu, au département des estampes. Elle dispose d'une collection unique au monde. Je vous l'ai déjà dit depuis plusieurs années. Tout le monde sait que c'est une collection unique en termes d'appareils, d'images, de bibliothèque, etc.

Il est proposé de lui attribuer à nouveau une subvention de 6 000 euros au titre de l'année 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Benoîte. Il faudra peut-être que l'on arrive à faire une exposition avec eux, mais on va en reparler. Ce serait bien qu'on aille voir leur fond. C'est la Société française de photographie à la BNF. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 494 Subventions (17.000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On poursuit avec les fameux crédits Bloch*.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Cette année, ce sont un peu les mêmes, sauf une nouveauté, en ce qui concerne l'association Musique en perspective. C'est une association culturelle qui a donné plusieurs spectacles à la mairie de Paris Centre, dans le cadre de « La culture avant toute chose », y compris en période de confinement ou de semi-confinement. C'est Blandine JEANNEST, que certains connaissent. Certains ont assisté à ses spectacles. C'est 1 500 euros pour l'association Musique en perspective.

L'autre nouveauté, c'est l'association Paris Bouquine. Ce ne sont pas directement les bouquinistes, mes deux jeunes femmes, qui sont bouquinistes, qui organisent depuis plusieurs années un festival sur l'île de la Cité, l'île Saint-Louis et les ponts. Elles se donnent beaucoup de mal et sont tout à fait soutenues par le président de l'Association des bouquinistes. Pour un montant de 2 500 euros.

Sinon, 6 000 euros à l'association Comité d'animation culturelle 1^{er} – on baisse d'année en année, car on s'est rendu compte qu'elle utilisait beaucoup la subvention pour la communication propre de l'association, plutôt que pour produire des événements – ; 2 500 euros à l'association Kiosquorama, que vous connaissez bien dans le 4^e car cela fait très longtemps qu'elle organise un festival dans les kiosques des jardins parisiens, mais aussi au Clos des Blancs Manteaux, l'association CinéCaro et l'association La Cité, société historique et archéologique.

Il en manque une qui viendra dans un prochain Conseil d'arrondissement, qui est le ciné-club L'Autre Ecran, TOILES & TOILES, qui propose des films à la salle Jean Dame. Elle sera dans une autre délibération à venir au mois de juin.

Le montant global était de 25 000 euros. Aujourd'hui, c'est 17 000 euros. Il restera donc 8 000 euros pour TOILES & TOILES.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte, d'avoir déjà présenté la prochaine délibération du prochain Conseil. On pourra passer vite. Pour des raisons techniques, un des morceaux a glissé sur un Conseil, mais tu as fait la présentation globale.

Je souligne que toutes les associations qui sont ici subventionnées le méritent, y compris celle de Carla ARIGONI, qui fait beaucoup de choses. Mais l'idée est aussi de renouveler. Je note avec intérêt qu'il y a deux nouveaux arrivants. L'idée est que ces crédits Bloch* ne soient pas figés, mais qu'ils puissent, au cours du temps, aider les associations à venir, notamment des participants à « La culture avant toute chose » ou d'autres, qui ont pris une place importante. La Cité est l'association d'histoire savante, mais je note qu'ils ont participé à accompagner les conférences historiques lancées par Karen TAYEB. À ce titre, leur action dépasse le seul centre de Paris.

C'était les crédits Bloch*. Il y aura une deuxième version au prochain Conseil.

C'était la DAC 494. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 529 Subvention de fonctionnement (710.000 euros) à l'association Maison du Geste et de l'Image – Centre de recherche et d'éducation artistique et signature d'un avenant à convention

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Une délibération a été ajoutée à l'ordre du jour assez tardivement, qui concerne la Maison du geste et de l'image. On la connaît bien. Je laisse Benoîte présenter cette délibération tardive.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La Maison du geste et de l'image, vous l'avez tous les ans. Tout le monde sait ce que c'est. Elle est de plus en plus active et a de plus en plus de visiteurs. Elle a lancé, l'année dernière ou il y a 2 ans, le projet « Haut-parleur » à destination des lycéens, qui fonctionne très bien.

Cette année, il est proposé de lui verser un solde de subvention de fonctionnement. Le solde s'élèverait à 355 000 euros, objet de cette délibération, qui fixerait le montant total de la subvention 2023 à 710 000 euros. Je vous demande de bien vouloir approuver.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Sur cette DAC 529, je sais qu'il y a des membres du Conseil d'administration de la Maison du geste et de l'image, qui ne prennent pas part au vote, pour des raisons déontologiques, sur les conseils du déontologue de la Ville de Paris. Je vous remercie.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 non-prises de part au vote (A. VÉRON et **).*

Je signale le décès, qui a été commenté le 3 mai, de l'ancien président du Comité d'éthique de la Ville de Paris.

2023 DAC 454 Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

C'est une convention d'occupation du domaine public que l'on a déjà autorisé à signer. Dans un élan d'optimisme extraordinaire, cela nous avait amené à fixer une date du 15 mai pour le début du bail. Malheureusement, la remise des lieux accusant un léger retard, il faut donc refaire ce bail à une autre date. D'ailleurs, le bail sera signé et mis à la date du jour où, réellement, les bureaux seront mis à la disposition de l'association du Théâtre de la Ville.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est une délibération technique. Merci, Benoîte. J'avais le sentiment qu'on l'avait revoté ; je ne me trompais, on l'a voté au dernier Conseil de Paris. Elle est décalée de quelques mois et il fallait un vote pour cela.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Le 15 mai, c'est passé ; ils ne sont pas dedans, on doit donc décaler.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons nous abstenir. Il est vrai que l'on n'est plus à quelques mois près, mais c'est un démarrage de saison difficile pour toutes les équipes. La dernière année, finir là-dessus, ce n'est pas drôle. Notre abstention est une manifestation d'agacement face à la durée inexpliquée au début, puis expliquée avec des rebondissements... Aujourd'hui, on n'est même pas capable de connaître la date exacte, alors que tous les théâtres sont en train de lancer leur organisation. Les équipes du Théâtre de la Ville sont en difficulté.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je crois que c'était une erreur technique d'avoir stipulé la date dans la délibération. Je prends note de vos quatre abstentions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? 1 NPPV. Il y a un membre du Conseil d'administration. Qui vote pour ? Le reste du Conseil vote pour. Je vous remercie. C'était la DAC 454.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 15 voix pour, 4 abstentions (A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron, **) et 1 non-prise de part au vote.*

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous allons changer de sujet, avec des délibérations liées à l'attractivité économique.

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole, en lieu et place de mon collègue Florent GIRY. Vous le savez, à Paris, on s'intéresse beaucoup aux fontaines, les fontaines patrimoniales bien sûr, mais aussi celles qui nous permettent de nous rafraîchir. Je ne vais pas vous rappeler la litanie de rapports qui alertent sur la multiplication d'événements climatiques extrêmes, qui vont s'intensifier.

On peut notamment citer la mission sur Paris à 50 degrés, avec une presse qui s'en est fait l'écho. Je me souviens de l'éditorial de *Libération*, qui disait « ne laissons pas brûler Paris ». Bref, la situation est grave, vous le savez.

Il faut pouvoir développer des fontaines, multiplier les points d'eau dans la capitale, points d'eau accessibles à un public aussi large que possible – j'y reviendrai. La présence d'eau en ville permet de s'hydrater, de se rafraîchir, mais aussi de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et de renforcer la biodiversité. Cela a des points positifs multiples.

La Ville a identifié 19 lieux dans lesquels seraient, en cas de vote positif, installées des fontaines. Cela permet aussi de renforcer la stratégie de sortie du plastique à usage unique. La Ville s'est donné l'objectif ambitieux de 2024 pour cette sortie du plastique à usage unique. Ces fontaines à eau auront donc beaucoup d'impacts positifs pour la Ville et pour les Parisiennes et Parisiens.

Les fontaines choisies correspondent aux demandes du *Manifeste pour la beauté parisienne* et permettront à la fois de boire, donc avec deux vasques et une possibilité de remplir une bouteille, et de se rafraîchir, avec un brumisateur pour chacune de ces fontaines.

Je note d'ailleurs que deux des trois points d'eau seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est important de le souligner.

Je note également – c'est un point tout aussi important – que ces fontaines sont assemblées en Île-de-France par une PME de la région.

Plusieurs lieux sont concernés à Paris Centre, des lieux à forte fréquentation – vous ne serez pas étonnés de l'entendre –, autour de la Comédie française et du Pont neuf dans le 1^{er} et autour de Temple dans le 3^e. Il y a un quatrième lieu, dans ce que l'on appelle un Quartier à accessibilité augmentée, autour de la Halle des Blancs Manteaux. Ce sont des quartiers destinés à répondre aux besoins des para-athlètes et des personnes en situation de handicap lors des Jeux olympiques et paralympiques.

Pour cette action concrète contre le réchauffement extrême de la Ville, je vous propose de voter une somme de 550 000 euros, qui permettra notamment de financer ces quatre fontaines dans Paris Centre. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Boris. J'apporte une petite précision. Merci d'avoir parlé des fontaines patrimoniales. Nous sommes encore en train de discuter de la place Colette, à proximité de la Comédie française. On préférerait avoir un modèle patrimonial plutôt qu'un modèle moderne. Dans la délibération, il est indiqué que les discussions sont en cours. Il faudra l'avis de la BF. A ceci près, et peut-être sur le Parvis des 260 Enfants, nous sommes en soutien de cette

stratégie de la Ville, qui rafraîchit et qui permet d'éviter les plastiques à usage unique, c'est-à-dire les petites bouteilles en plastique.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, chers collègues, vous parlez de modèles traditionnel ou moderne. Il aurait été intéressant, dans le projet, d'avoir le design retenu pour ces modèles. Mais nous allons voter pour sans hésitation.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Bonsoir à toutes et tous. La DAE 27 est une subvention de 5 686 000 euros et des conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

L'insertion par l'activité économique a été reconnue, notamment par la Cour des comptes, comme l'un des dispositifs les plus efficaces pour favoriser le retour à l'emploi. Il s'agit d'apporter un accompagnement social et professionnel renforcé. En 2021, 58 % des personnes sorties d'un parcours IAE ont une sortie dite dynamique, avec un emploi ou une formation à la clé.

Dans le cadre du plan Boost emploi, la Ville de Paris a fixé l'objectif du doublement du nombre de salariés en insertion à Paris au cours de notre mandat.

En 2022, les structures dédiées à ce dispositif à l'échelle parisienne ont employé 6 535 salariés en insertion, soit environ 2 230 équivalents temps plein. L'aide proposée à ces structures est proposée comme proportionnelle au nombre de ces équivalents temps plein d'insertion. Le soutien de la Ville à ces structures permettra d'accompagner plus de 2 100 équivalents temps plein, soit environ 5 200 salariés en insertion. La Ville actionne bien sûr d'autres leviers pour aider ces structures.

Nous concernant, nous avons la Régie de quartier, qui fait de l'insertion professionnelle en faisant notamment œuvre d'utilité sociale au quotidien sur des projets multiples de développement économique, social et culturel. A Paris Centre, nous en avons une très dynamique.

Il y a ensuite les Ateliers Chantiers d'insertion, un premier niveau d'insertion professionnelle qui concerne un public en grande difficulté sociale et/ou professionnelle. Il y en a 41 à Paris et 4 nous concernant à Paris Centre : Aurore, Emmaüs Alternative, Etudes et chantiers IDF et H.A.W.A. au féminin.

Pour les associations intermédiaires (AI), qui mettent à disposition de particuliers et de collectivités, d'associations ou d'entreprises des personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés sociales, nous en avons à Paris Centre 3 parmi les 12 : Travail Au Clair, Bâtir et BIS Boutique Solidaire, qui est à côté de la mairie et à qui je donne beaucoup d'argent, un peu trop peut-être. Je vous conseille d'y aller faire tour.

Nous avons ensuite les entreprises d'insertion (EI), qui concernent l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion. La nuance entre « situation d'exclusion », « personnes privées d'emploi » et « difficulté sociale » est très mince, mais ce sont différents niveaux d'accompagnement. Il y a les ateliers chantiers d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion. Ces dernières construisent avec les personnes exclues un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Nous en avons 5 à Paris Centre parmi les 35 : La Petite Reine, Tabernaer*, TREVO, Un Monde gourmand et CycloCare.

Je vous prie de bien vouloir accepter d'aider ces structures *via* cette délibération. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Shirley. Par ailleurs, Un Monde gourmand nous accompagne désormais dans la soupe Saint-Eustache. Ce sont eux qui préparent. Cela fera l'objet – j'espère – d'une subvention du budget participatif, qui sera décalée. Elle devait être faite dans l'église Saint-Eustache et sera bougée ici.

Merci beaucoup pour la présentation de toutes ces entreprises qui sont importantes. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, je vous propose de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DAE 91 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. J'en profite pour excuser l'absence de mon collègue Jacques BOUTAULT. Je vous rapporte cette délibération au titre de ma délégation à l'écoresponsabilité, le lien entre l'économie sociale et solidaire et l'écoresponsabilité étant très largement reconnu. La dernière de ces reconnaissances en date est celle de l'Assemblée générale des Nations unies qui, le 18 avril dernier, a reconnu que l'ESS participait à la réalisation des objectifs du développement durable.

À l'ONU il y a moins d'un mois et il y a plus de 10 ans à Paris, nous soutenons très largement un tissu économique et solidaire très dynamique et souvent non délocalisable. Ici, il s'agit de 13 structures et associations différentes.

Je vais vous proposer de parler de trois en particulier, qui concernent notre territoire, avec deux nuances, car deux de ces associations ont un financement au titre du budget participatif – elles ont été lauréates en 2017 du projet parisien « Tout se récup »* – et une au titre du fonctionnement 2023.

La première que nous connaissons bien est BIS Boutique Solidaire, présente dans le 3^e arrondissement, qui fait à la fois de la revalorisation textile et qui tient une boutique. Nous proposons 22 000 euros dans le cadre de ce projet du budget participatif 2017.

Il y a également Emmaüs Alternatives, dont vous connaissez les six boutiques parisiennes, une dans le 3^e et la ressourcerie dans le 2^e arrondissement. Ce sont environ 80 % de vêtements proposés à la vente et 20 % d'objets. On propose également 48 000 euros au titre du budget participatif.

Enfin, Emmaüs Connect, qui ne présente pas cette année un projet pour Paris Centre, mais une expérimentation qui aura lieu dans le 14^e arrondissement, avec des points de récupération et la récupération d'anciens objets numériques et technologiques en mauvais état par La Poste.

En 2022, 1 600 objets de ce type ont pu être redistribués dans Paris, en diminuant l'empreinte environnementale et la fracture numérique. On espère pouvoir en bénéficier très vite à Paris Centre. C'est pour cela que la structure se voit proposer 16 000 euros sur le budget 2023.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'était la DAE 91, qui concerne aussi l'insertion, puisque l'économie circulaire permet de créer des emplois d'insertion. Je salue d'ailleurs la tenue de l'évènement « J'emploie 5 », qui a été accueilli au Palais Brognart l'autre jour. Dorine BREGMAN a accueilli le ministre Olivier DUSSOPT qui était venu pour cet événement que la Ville de Paris organise, le Pari de l'emploi pour tous. Cela valait la peine de le signaler.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DAE 99 Subvention (75 500 euros) - à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs

Mesdames et Messieurs, cette délibération concerne le renouvellement de subventions à 15 associations qui œuvrent dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art, pour un montant de 75 500 euros.

Comme vous le savez, c'est un soutien aux professionnels, qui permet aussi aux Parisiens de découvrir les métiers de la création, et bien souvent d'accueillir des objets fabriqués à Paris ou au moins à une échelle locale. C'est pourquoi il a été jugé pertinent de soutenir ces associations, en leur attribuant une nouvelle subvention, qui sera, si vous le votez, reconduite.

Dans ce contexte, la présente délibération propose de soutenir 15 projets répartis dans Paris. Certains ont un impact direct à Paris Centre, tel que l'Institut national des métiers d'art, situé dans le 2^e arrondissement et qui a pour objet la transmission des savoir-faire, ainsi que l'étude, le soutien et la promotion des métiers d'art. Tout au long de l'année, l'INMA apporte son soutien aux professionnels, valorise et soutient les jeunes issus des écoles des métiers d'art parisiennes, valorise les formations des écoles et propose aux Parisiens des événements de découverte autour des métiers d'art, notamment avec les collègues.

Je citerais aussi l'association D'un bijou à l'autre, qui a créé Le Parcours du bijou, le festival international du bijou à Paris, qui donne une visibilité aux bijoux en tant que supports d'expression. La quatrième édition du Parcours du bijou se déroulera du 3 au 29 octobre 2023, avec au moins six étapes à Paris Centre.

Je pourrais aussi citer de nombreux exemples, tel que la *Paris design week* que vous connaissez, dont le cœur de l'activité est à Paris Centre, organisée par l'Agence pour la promotion de la création industrielle.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'était la DAE 99. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous passons à la partie du Conseil qui va concerner les affaires scolaires.

2023 DASC0 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous allons commencer ces différentes délibérations, dont je me réjouis de certaines. On a un programme assez riche ce soir au niveau des affaires scolaires.

La première est la DASC0 18 concernant les collèges publics parisiens. Vous savez que l'on vote régulièrement des dotations complémentaires. Nous allons commencer par les dotations complémentaires de fonctionnement, pour un montant de 173 624 euros. Deux collèges de Paris Centre sont concernés, pour des dépenses de viabilisation à hauteur de 16 000 euros, avec le collège Poquelin et le collège Couperin, pour 8 000 euros chacun.

Nous avons ensuite des subventions d'équipement, pour 146 840 euros, avec une subvention particulière pour le collège Béranger avec 10 500 euros pour l'acquisition d'ordinateurs pour les salles de classe.

Nous avons enfin des subventions pour travaux. Poquelin est concerné, avec une subvention de 6 501 euros pour remplacer le déverseur de la chaufferie et une pompe du surpresseur – j'apprends beaucoup de vocabulaire en architecture et en équipements, avec les collèges !

Je vous propose de bien vouloir voter cette DASC0 18 pour les différents montants que j'ai mentionnés.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DASC0 38 Caisses des écoles - Subvention (309.225 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cette DASC0 38 concerne la Caisse des écoles de Paris Centre. Vous savez que notre caisse des écoles a organisé de manière autonome des séjours jusqu'aux vacances 2022, c'est-à-dire les vacances déjà passées. Ces séjours font l'objet d'une subvention de la Ville de Paris en N+1, à savoir dans ce conseil de secteur.

Durant l'été 2022, 92 enfants sont partis grâce au complément des vacances arc-en-ciel organisées par la Caisse des écoles. Plus de 75 % des familles étaient du tarif 1 à 6 – c'est à signaler. La Caisse des écoles touche une subvention pour ces vacanciers déjà partis, à hauteur de 46 368 euros. Elle est calculée sur une base de 42 euros par enfant et par jour,

qui ne couvre pas toute l'intégralité des coûts, comme on l'a déjà vu dans de précédents Conseils. C'est la dernière année que l'on procède ainsi.

À partir de 2023, la Caisse des écoles aura un droit de tirage sur des séjours de la Ville de Paris, directement financés par la Ville, et n'aura plus ces dépenses à faire en régie. Nous avons déjà 121 places ouvertes pour cet été dans des séjours arc-en-ciel proposés par la Caisse des écoles.

Je vous demanderai de bien vouloir voter cette dernière subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances de l'année 2022.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'est un fonctionnement plus sain et plus simple. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération qui concerne les logements pour nécessité absolue de service. Vous savez que la Ville de Paris loge un certain nombre de fonctionnaires de l'État. C'est pour les collègues.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ce sont en effet les agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans les EPLE, les collèges ou les lycées. La présente délibération actualise le montant des prestations accessoires (le chauffage collectif) accordées gratuitement aux agents de l'État logés par nécessité absolue de services ou utilité de service dans un établissement public local d'enseignement pour l'année 2023.

Ces prestations sont pour le logement avec chauffage collectif (1 837 euros) et le logement sans chauffage collectif (2 450 euros). C'est annualisé.

Je vous propose de voter cette actualisation du forfait de prestations accessoires pour 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'est une délibération technique pour un sujet compliqué. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DASCO 27 Indemnisation amiable du Syndicat de Copropriétaires du 160 rue de Montmartre, à Paris 2e, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Il s'agit d'un contentieux. C'est le remboursement pour le Syndicat des copropriétaires du 160 rue Montmartre, qui a pris en charge un dégât des eaux survenu en 2020, qui provenait

des locaux du lycée Jacques Monod et son annexe 40 rue des Jeuneurs. Le montant des dégâts est estimé à 7 083,60 euros.

Je vous propose de bien vouloir voter cette indemnisation à l'amiable pour le Syndicat des copropriétaires du 160 rue Montmartre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est une indemnisation à l'amiable. Il vaut mieux s'entendre à l'amiable. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous aurons à reparler de cette annexe du lycée Jacques Monod, mais dans un autre temps.

Nous passons à présent à deux délibérations extrêmement importantes. Je voudrais en souligner l'importance, car ce sont des grands projets de mandature pour lesquels il a fallu batailler, dans le contexte de crise sanitaire et financière du début de cette mandature. Nous avons tenu bon. Je voudrais remercier l'ensemble du Conseil, qui a participé au soutien de cette mesure.

2023 DCPA 4 Création d'une cuisine centrale école maternelle Paul Dubois – 6, rue Paul Dubois à Paris (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je fais une introduction. La DCPA4 concerne la création de cette cuisine centrale à l'école maternelle Paul Dubois, qui accompagne la mise en polyvalence de l'école et son départ dans l'école Béranger en partie. C'est surtout un projet qui consiste à créer la possibilité de fabriquer sur place la nourriture pour trois des quatre arrondissements qui aujourd'hui ne bénéficient pas de ce qu'on appelle la liaison chaude (création sur place, ou à proximité avec un transport très court). Je regarde Audrey PULVAR : c'est une alimentation de meilleure qualité.

Ce projet avait été l'un des rares projets que j'avais demandé à voir inclus de ce qui a servi de plan d'investissement de la mandature, plan d'investissement qui est symbolique mais extrêmement important. Il avait été retenu. Le chemin était compliqué – j'en ai parlé souvent –, car il avait été sous-estimé. Dans cette délibération, vous voyez que le montant est bien plus important que ce qui avait été évoqué au départ. On est autour de 8 millions d'euros. Je crois que c'est une somme extrêmement bien investie. Elle financera l'amélioration de la qualité de l'alimentation de nos élèves dans les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements. C'est un projet qui nous remplit de joie.

Je remercie l'ensemble du Conseil qui avait voté à l'unanimité la délibération qui permettait de faire changer la nature de l'occupation de l'école Paul Dubois, avec ce projet en ligne de mire. Ces délibérations sont compliquées, ces projets sont compliqués, mais cela a été le cas ici : nous avons eu une unanimité. Je voudrais le saluer, avant de te laisser compléter, Karine, sur ce très beau projet, qui va prendre encore un peu de temps – un peu trop à mon goût. Quand on regarde le calendrier, c'est le temps qu'il faut pour passer tous ces marchés et faire toutes ces explorations.

Premier coup de pioche en 2025 ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Premier coup de pioche en 2025. On l'aurait souhaité plutôt en 2024, mais cela permet aux enfants de rester encore une année à l'école Paul Dubois, en attendant que les marchés soient passés, pour avoir ensuite une désignation des entreprises. Et la fin des travaux en 2027. Notre rôle est aussi d'œuvrer pour le bien commun. On est vraiment sur un bien commun, puisque 2 000 repas seront fabriqués sur place et livrés ensuite dans les 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements. Je vous rappelle que le 4^e est déjà en liaison chaude, avec de la nourriture préparée sur place ou en liaison chaude livrée chaude.

On va également regarder comment étendre la production de la cuisine Saint-Merri, pour continuer à avoir cet objectif de nourrir les enfants de Paris Centre avec de la nourriture faite sur place.

Le montant des travaux est de 8 715 000 euros sur ce beau projet de cantine et d'équité de traitement de tous les enfants de Paris Centre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. Je précise qu'un bilan annuel sera présenté. Ce projet étant un grand projet, important aussi en termes financiers, il fera l'objet d'un compte rendu annuel, comme la plupart des grands projets au Conseil de Paris et au Conseil de Paris Centre. Tous les ans, nous serons amenés à vous donner l'état du déroulement du projet.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Bonjour, chers collègues et le public. On se réjouit que ce centre de restauration en liaison chaude puisse enfin exister. Dans la mesure où l'école entière ne sera pas utile à ce projet, avez-vous une idée de ce que seront les autres salles, les autres ailes du bâtiment ? Aurons-nous l'occasion d'en discuter ensemble ? Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Bien sûr, avec plaisir. Cela fait l'objet des discussions que l'on a souvent avec un certain nombre d'élus. Vous savez que la négociation est compliquée avec la Ville. C'est normal, la Ville souhaite, de manière centralisée, avoir des projets dans certains lieux, et notamment dans les écoles qui sont récupérés dans tous les arrondissements. Il y a des écoles dont le projet évolue. On a tenu bon et on a réussi à installer notre projet dans cette école. Cela a été compliqué essentiellement pour des raisons budgétaires, le budget ayant doublé. Voilà pourquoi il nous a fallu batailler longuement avec les services centraux pour obtenir la sécurisation non seulement du financement initial, mais du financement réévalué. Cela n'a pas été si simple.

Il resterait, dans ces locaux, environ 600 mètres carrés. J'ai demandé, puisqu'on allait faire des grands travaux de curage et désamiantage, à installer des raccordements au CPA* CPCU, au réseau de chaufferie et de chauffage de la Ville. Cela bénéficie aux 600 mètres carrés qui resteraient, qui pourraient servir à l'accueil d'un certain nombre de choses.

On a évoqué la possibilité de bureaux pour l'école Duperré qui en réclamait. Mais je crois que cette bonne guerre si la Ville peut proposer des projets pour ces 600 mètres carrés. On aura eu l'essentiel de ces mètres carrés. On verra aussi les projets qui se feront jour, en sachant que les travaux vont durer un certain temps. L'accueil dans ces mètres carrés ne sera sans doute pas évident avant 2026 ou 2027. Bien sûr, je m'engage à en reparler avec vous. Encore une fois, je remercie les élus de tout bord qui nous avaient accompagnés dans les grandes séances que l'on avait faites avec Karine pour expliquer le projet de l'école Paul Dubois.

Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Bien entendu, nous sommes très heureuses et heureux de voir que l'on va finir par obtenir cette liaison chaude pour des élèves en plus sur le territoire de Paris Centre. Je souhaitais faire le lien avec ce que vous venez d'évoquer.

D'abord, une demande que nous avons portée, le groupe Ecologiste, tant à Paris Centre qu'au Conseil de Paris et qui a été largement adoptée – je vous en remercie encore : les bâtiments du scolaire restent pour du scolaire dans l'idéal – c'est notre grande bataille, avec Karine –, ou pour les jeunes, les enfants, les familles, avec une destination qui permette de garder cette proximité. C'était dans nos engagements. Cette bataille sur le bâti scolaire va devoir continuer dans les prochaines semaines. Un Conseil départemental de l'Éducation nationale arrive dans les prochaines semaines. On craint de nouvelles fermetures de classes. On fera tout pour préserver à la fois le tissu scolaire et les bâtiments à destination des familles.

J'ai peut-être une bonne nouvelle à vous annoncer en la matière : l'inspection générale de la Ville de Paris va mener une étude sur l'état du bâti scolaire. Cela nous permettra d'aller dans ce sens, y compris pour des questions d'adaptation au changement climatique.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Raphaëlle. Effectivement, on aura d'autres lieux à verser à cette approche. J'ai évoqué l'annexe du lycée Jacques Monod. Je ne dis que cela. Merci du soutien. On peut tous se retrouver autour de grands et beaux projets au profit des familles.

C'était la DCPA 4. Je vous demande de la voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Ce sera un projet transformateur pour notre quartier.

(Applaudissements.)

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2023 DCPA 5 Aménagement d'une cour oasis - Collège Victor – 11 rue Barbette à Paris (3e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Autre grande délibération, qui faisait aussi partie des projets que j'avais demandés à la maire de Paris, quels que soient les projets défendus par ses adjoints, de défendre et budgéter au titre de Paris Centre. Cela avait été le cas.

C'est le projet inédit qui consiste à créer une cour oasis et un jardin public en même temps, tout en faisant de la dédensification ou du débétonnage en cœur de parcelles en plein Marais historique et dans un secteur sauvegardé. On fait d'une pierre trois coups au moins, en venant détruire, selon la prescription du PSMV, une vieille halle sans valeur patrimoniale, au profit de la création d'espaces verts, d'espaces végétaux qui vont apporter un espace précieux aux collégiens d'une des annexes de Victor Hugo, qui a les cours les plus étroites et plus sinistres – il s'agit d'une ancienne prison, je crois –, en ayant, la semaine, une vraie cour oasis, qui sera créée comme un jardin. Ce sera également un jardin public qui bénéficiera au plus grand nombre, puisqu'il sera ouvert le week-end.

Karine, tu as beaucoup suivi ce projet, porté par des habitants depuis au moins 10 ans, sinon 20. Karine les connaît bien aussi en tant qu'ancienne parent d'élèves d'une école voisine et du collège. Je te laisse en donner quelques détails. C'est un très beau projet et un projet unique en son genre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Je suis vraiment très fière et enthousiaste de compléter les propos d'Ariel ce soir sur ce projet Lissac, qui vient surtout redonner de l'espace, de l'air à notre Marais, mais également aux collégiens, à cet âge si particulier de la vie d'un enfant, qui ont besoin d'espace entre le collège et la maison. On vient offrir à des collégiens qui étaient limités dans – je

n'appellerais même pas cela des cours – deux patios de 80 mètres carrés, un espace de jardin, d'expression, de papotage de 640 mètres carrés, ainsi que des nouvelles toilettes. C'est un collège qui a la particularité d'être en cité scolaire, géré par la Région. Je ne peux m'empêcher de souligner l'état pitoyable des toilettes de ce collège. C'est un projet très positif, sur lequel on va gagner en intimité et en espaces verts. On va dédensifier et créer de la biodiversité, avec l'arrivée d'insectes, d'animaux dans le cœur du Marais. Je trouve cela fantastique, voire excitant comme projet.

Évidemment, tout cela s'est fait en concertation avec la Région, puis avec les copropriétés, les collégiens, mais également avec l'EHPAD. Il y a un projet de potager intergénérationnel avec l'EHPAD qui est mitoyen, avec la création d'une nouvelle entrée sur cette parcelle par la rue Barbette. Il y avait un ancien passage. Tous ces projets permettent de révéler des anciens passages incroyables de notre cœur du Marais.

Je vous redis mon enthousiasme et je remercie tous ceux qui ont contribué à concrétiser ce projet. Les démolitions commenceront petit à petit. Cela prendra un peu de temps. Au niveau du *timing*, nous avons le permis de démolir pour la fin 2023. La démolition des bâtiments, c'est ce qui est le plus long (tout 2024) et les aménagements en 2024, pour une fin des travaux en 2025. Une belle rentrée à avoir, avec un coût global de 3 910 000 euros. C'est aussi un des projets phares de ce que vous appelez le plan d'investissement de la mandature. C'est un programme enthousiasmant pour nos collégiens et, le week-end, pour nos habitants qui pourront bénéficier de ce beau jardin ouvert au public le week-end, avec cette notion de multi-usages que l'on retrouve aussi dans la Ville du quart d'heure. On parlait de l'école capitale du quartier ; ici, c'est le collège qui devient un centre capital, mais version oasis, de notre quartier du Marais.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Merci pour ces explications. Le projet est enthousiasmant. Il est un peu plus clair, à vous entendre, que ce qui est écrit. C'est un montant important : 3,9 millions d'euros. Il est dommage qu'on n'ait pas un plan un peu plus détaillé sur ce qui sera abattu ou créé. En tout cas, c'est un beau projet. On va voter pour, mais je regrette toujours, dans ces délibérations qui vont toucher à la structure de notre quartier, l'absence de documents un peu plus éclairants. Cela permet d'avoir une meilleure aide à la décision. On votera pour, suite à votre propos, mais on est un peu en soif de détails pratiques.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est surtout la destruction qui est très onéreuse. Elle ne peut se faire qu'avec de tout-petits engins. C'est long. Il y a aussi la dépollution du site. C'est un site qui a été à un moment un parking.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

C'est plutôt, sur le plan, voir ce que cela représente et comment cela s'imbrique. À part Google Map, on n'a pas beaucoup de détails. C'est un détail formel.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

On peut donner ces documents. Vous savez que je suis très attaché, dès lors qu'un projet est arrivé à son aboutissement, à ce qu'il se concrétise ici par une délibération. Il y a beaucoup de négociations dans ces projets. Il y a les passages par les copropriétés, avec beaucoup de copropriétés et beaucoup de discussions. Ce n'est d'ailleurs pas fait. Il faudra des votes – c'est ce qui prend du temps – en Assemblée générale de copropriétés. Il y a des sujets juridiques, que je n'évoque pas ici, qui sont complexes. La Ville est copropriétaire. Elle doit passer par un certain nombre d'endroits et doit négocier avec un bailleur social – ELOGIE, pour ne pas les nommer. Tout cela est complexe. La commission d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Ville a travaillé avec l'école, le collège et avec un certain nombre de copropriétés pour définir la limite de passage, etc.

Ce travail aboutit, petit à petit, mais il a pris du temps. Beaucoup d'options ont été envisagées. Je ne vois aucun problème à ce que l'on transmette à tous les élus les plans finaux, ceux qui feront l'objet des travaux.

C'est aussi notre pratique que de toujours faire des réunions publiques. On n'était pas près jusqu'à maintenant ; on va commencer à l'être. Il va falloir attendre que l'on ait un architecte paysagiste, que l'on ait aussi le vote de l'Assemblée générale. Sur ce projet comme sur les autres, il y aura une réunion publique pour présenter aux habitants les projets avec beaucoup plus de détails. Je m'y engage ici. Merci beaucoup.

C'était la DCPA 5. Qui vote contre ? Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est un très beau projet de mandature approuvé ce soir. Merci beaucoup.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec d'autres projets, qui ne sont pas aussi importants financièrement, mais qui sont tout de même importants.

2023 DDCT 53 Budget participatif - Subvention d'investissement (18.350 euros) et convention avec une association de Paris centre

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Vous m'ôtez les mots de la bouche. Vous avez parlé de l'importance des projets précédents ; celui-là est un peu moins impressionnant en termes financiers, mais est tout aussi important. Il s'agit d'une subvention d'investissement de 18 350 euros et d'une convention avec l'association Le quatrième café. Vous connaissez ces cafés. Le troisième fut le premier, si je puis m'exprimer ainsi. Le quatrième café a été créé en 2020 rue François Miron. Certaines et certains connaissent ce bien lieu.

Il a pour objet de proposer une animation locale et d'être un soutien social pour des publics, des habitants et habitantes, des usagers et usagères, des acteurs et actrices du quartier très locaux. Il a vocation à accueillir un public venu d'horizon divers, d'être un lieu d'information, un lieu d'animation locale, un lieu de lien local, en proposant des consommations à boire ou à manger à un tarif très attractif pour le secteur, puisqu'on sait que la restauration et la bistroterie, dans notre Paris Centre, n'est pas toujours à la portée de toutes les bourses. Le quatrième café, en offrant un lieu où l'on peut se retrouver avec ses voisins, permet d'avoir accès à des boissons et à de la nourriture à un tarif social. C'est la vocation sociale de ce lieu que je souligne.

En 2021 – cela fait déjà 2 ans –, dans le cadre d'un regroupement sur des politiques sociales un peu plus générales à Paris Centre, il a fait l'objet de l'attribution d'une subvention d'un peu moins de 19 000 euros. 3 638 personnes avaient voté favorablement cette subvention. L'heure est venue de la lui attribuer.

D'autant plus, et j'en termine par là, que Le quatrième café connaît des heures pas toujours faciles. Ce n'est pas simple. Ce café s'est lancé en 2020 : ce n'était pas le meilleur moment, mais il ne pouvait pas le savoir, pour commencer. La trésorerie, la gestion, les compétences de l'équipe sont des choses qui ne sont pas forcément simples. J'ai la grande chance d'être assis à côté de ma collègue Dorine BREGMAN, qui suit le sujet et qui a rencontré l'équipe il y a quelques semaines. Tout cela est suivi, y compris pour apporter de la structuration et les compétences à cette équipe qui est en demande et qui est bien au courant de ses difficultés financières. Comme vous pouvez l'imaginer, le budget participatif 2021 ne vient

pas combler à une situation qui existe aujourd'hui. Chaque chose en son temps. Cette subvention d'investissement sera utile. C'est la raison pour laquelle je vous invite à bien vouloir la voter. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre Groupe Républicains et Libéraux

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Une prise de parole de notre groupe, avec une explication de vote. Nous avons pris connaissance de cette demande de subvention d'un montant de 18 350 euros. Nous nous réjouissons de voir des initiatives émerger, visant à animer la vie de quartier et à créer des lieux de convivialité.

Toutefois, en regardant les éléments fournis, notamment le projet d'utilisation des 18 350 euros de cette subvention, nous voyons qu'il y a un certain nombre d'éléments destinés à l'achat de matériel de cuisine, de plomberie et d'électricité. Le café étant déjà ouvert depuis fin 2021, nous nous interrogeons sur la conformité des activités actuelles, en particulier quant aux activités de restauration. Ce n'est pas seulement de la petite restauration ; c'est une vraie vocation avec le service, entrée, plat, dessert. Nous nous interrogeons donc sur la conformité de ces activités. S'il s'agit d'un service de restaurant, y a-t-il une extraction sur le toit, qui est obligatoire pour tous les services de restauration ? Le lieu a-t-il les licences requises, nécessaires même pour une activité associative ? Une terrasse existe : y a-t-il un droit de terrasse ? Il y a également une place de stationnement devant ce café, qui est une recharge électrique pour deux-roues, qui a été annexée pour faire une jardinière.

Un certain nombre d'éléments nous interrogent au vu de leur conformité et qui permettent à ce café d'exercer cette activité de restauration sans respecter les normes en vigueur.

Par ailleurs, nous savons que certains riverains ont pu avoir connaissance de nuisances, sonores notamment.

Pour ces raisons, nous allons voter contre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne sais pas si nous avons des réponses à vous apporter à ces questions, à la volée. S'il y en a qu'on n'a pas, on s'engagera à donner une réponse.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Il faut bien comprendre que cette subvention arrive un peu après la bataille ; elle aurait dû être votée beaucoup plus tôt. Elle faisait partie du *business plan* du Quatrième café, quand le projet a été proposé. C'est plus une régularisation *a posteriori*. C'est bien la raison pour laquelle elle porte, dans le détail, sur différents équipements qui permettent de créer ce restaurant. Je rappelle que c'est un local RIVP. Cela s'est fait en accord avec le bailleur social, qui a donné un avis favorable, de même que la mairie de Paris Centre. De ce point de vue, la procédure d'attribution du local a été tout à fait conforme.

S'agissant des autres normes, le local est *a priori* aux normes. Il n'y a pas besoin d'une extraction sur le toit dès lors que l'on ne fait pas de cuisine préparée sur place. En l'occurrence, il s'agit plutôt d'assemblage que de vraie cuisine, il me semble.

Au sujet de la terrasse, le droit de terrasse est autorisé, normalement, comme une terrasse pérenne sur le trottoir. S'agissant de la jardinière, c'est un permis de végétaliser. C'est aussi autorisé. Il fut un temps où Le quatrième café, à la sortie d'un déconfinement, avait tenté d'installer une terrasse estivale, que l'on a fait supprimer et qui a été remplacée par cette jardinière.

Voilà les réponses que je peux apporter. Je n'ai peut-être pas répondu à tous les éléments. Ce sont les principaux éléments d'information que je peux porter à votre connaissance.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre Groupe Républicains et Libéraux

Une précédente subvention avait été accordée, de 7 000 euros. C'est dans les documents.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Comme Dorine l'a expliqué, c'est une subvention *a posteriori*. C'est peut-être là que se trouve la clé de la réponse, mais on va le vérifier. Il va de soi que l'on n'accorde pas de droits de terrasse, ni de travaux qui ne soient pas conformes au règlement. On va le vérifier, devant les faits que vous soulevez.

Je vous demande tout de même de voter cette délibération, puisqu'elle est à notre Conseil ce soir. On apportera les réponses sur tous ces points. C'était la DDCT 53. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le reste du Conseil vote pour.

*À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 4 voix contre (A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron, **).*

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Amina BOURI remplace Jacques BOUTAULT, en charge de la condition animale.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Merci, Monsieur le Maire.

En novembre 2018, au Conseil de Paris a été votée la stratégie « Animal en ville », qui vise à renforcer la place de l'animal en ville et à promouvoir le bien-être des animaux. Parmi les 71 actions incluses dans cette stratégie, un certain nombre sont relatives aux chats errants. De nombreux autres textes et initiatives ont été votés au Conseil de Paris sur les chats errants, notamment en 2021 avec un appel à projets qui a permis de soutenir six associations œuvrant pour la protection et la prise en charge des chats errants (les nourrir, les soigner, les adopter, etc.), pour un budget de 15 000 euros.

En complément de cet appel à projets, une convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens a été adoptée en juin 2022 également au Conseil de Paris.

Dans le même sens, au Conseil de Paris, en mars 2023, un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis a été voté pour soutenir les associations locales dans leurs actions d'identification et de stérilisation des chats errants.

Pour parfaire l'ensemble de ces dispositifs, une convention est nécessaire entre la préfecture de police de Paris et la Ville. Selon le code rural de la pêche maritime (CRPM), la gestion des chats errants relève de la compétence du Préfet de police.

Nous voulons donc vous soumettre un projet de convention qui définit un cadre à l'action conjointe de la Ville et de la préfecture pour maîtriser les populations de chats errants, sans propriétaire, par le contrôle de leur production, en accord avec la législation en vigueur.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter la délibération, mais je suis surpris que l'on ne fasse pas cela plutôt pour les pigeons et les rats. Au contraire, les chats sont des prédateurs de rats, de pigeons et d'autres animaux. Mais je ne cherche pas à comprendre, on va voter la délibération.

Raphaëlle RÉMY-LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

J'aime bien faire de l'information sur la préfecture de police, mon cher Aurélien VÉRON. C'est très simple : la population des pigeons et des rats n'est pas prévue comme étant de la compétence spécifique de la préfecture de police, même si, du fait de l'existence de l'établissement vétérinaire de la Ville de Paris qui est dépendant de la préfecture de police et de la compétence de gestion de la salubrité politique de la voie publique de la même préfecture de police, on pourrait s'attendre à ce que le Préfet de police fasse plus d'efforts en matière de rats, qu'il s'agisse des animaux liminaires ou des fachos qui se baladent dans Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il me vient une chanson que l'on chante dans les stades, mais je résiste à cette pensée. Voilà pour l'explication. Comme Amina l'avait dit, il s'agit d'une compétence de la préfecture que prend à sa charge la Ville, mais il faut une convention. C'est ce que permettra le vote de cette délibération. On prend acte du vote positif.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 73 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet avec le logement et l'habitat. C'est la prérogative de Gauthier CARON-THIBAUT avec cette première délibération technique, mais qui sous-tend un projet de logement.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération très technique, mais qui supporte deux projets de logement. Il s'agit de modifier les garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour des opérations antérieures à 2020, dont les conditions d'attribution des prêts ont changé.

Il s'agit de deux opérations : l'une dans le 1^{er} arrondissement au 18, rue Jean-Jacques Rousseau, qui concerne 34 logements ; un prêt global d'à peu près 2 millions d'euros pour des PLAI et des PLUS. Puis, une opération dans le 4^e arrondissement au 5, rue Agrippa d'Aubigné, cette fameuse opération qui nous permettra d'avoir 82 logements PLAI, qui recouvrent un prêt de 1,1 million d'euros.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Gauthier. Pour rappel, ce sont deux opérations importantes. Celle de la rue Jean-Jacques Rousseau, tout le monde ici l'appelle de ses vœux, n'est-ce pas, Aurélien ? Nous comptons sur un vote positif. Concernant la rue Agrippa d'Aubigné, il y a d'autres projets

de cette nature, mais la transformation d'un parking à étages en logements est tout de même un très beau projet, en face de Morland.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Puisque cela fonctionne, je vais demander à Gauthier de continuer avec la DLH 82, une autre adresse.

2023 DLH 82 Location de l'immeuble 10, rue Sauval (Paris Centre) à SEQENS – Bail emphytéotique

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Je ne suis pas persuadé que nous réussissions à avoir le même score lors du vote de cette délibération, mais sait-on jamais ? C'est une délibération qui concerne l'immeuble du 10, rue Sauval, propriété de la Ville depuis 1972. Nous l'avons titrée à bail à France Habitation, un bailleur qui s'appelle désormais SEQENS, en 1972, pour 45 ans. Ce bail se termine le 30 juin 2023. C'est un immeuble de douze logements qui font en moyenne 40 mètres carrés chacun, soit de petits logements avec de petits loyers à 480 euros par mois chacun. Cela rapporte de très faibles recettes locatives au bailleur : 35 626 euros par an, c'est la rançon du logement social.

Ce bail arrivant à terme au 30 juin 2023, il nous importe de pouvoir le renouveler pour maintenir cet immeuble dans sa vocation, d'une part, de logement social, mais, d'autre part, de logement également très social. Nous avons engagé des discussions avec le bailleur SEQENS qui souhaite engager un vaste programme de travaux, puisqu'il paraît que les bailleurs sociaux ne font pas de travaux dans leurs immeubles. Il s'avère que SEQENS décide d'en faire. Le programme de travaux s'élève à 840 000 euros. Pour permettre cela, il faut donc renouveler le bail avec SEQENS.

Nous proposons à travers cette délibération de le renouveler pour une période de 65 ans et de pratiquer une diminution des loyers à hauteur de 5 % des recettes locatives, ce qui permettra à SEQENS de faire ce programme important de travaux à l'adresse. Le loyer sera diminué à 1 804 euros par an. Nous avons bien sûr sollicité les Domaines et obtenu un accord de leur part sur cette diminution de loyer demandée à SEQENS.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Aurélien ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

C'est un renouvellement de bail emphytéotique que nous soutenons ainsi que la diminution de la redevance pour permettre des travaux, c'est tout à fait souhaitable. Nous votons donc pour.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Tout arrive ! Bravo !

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Maintenant que nous avons fini avec les loyers capitalisés, nous pourrions avoir un vote unanime pour toutes les délibérations de créations de logements.

2023 DSOL 8 Subventions (128.000 euros) à six associations et avenant à CPO avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous changeons un peu de sujet. Nous abordons des subventions à des associations qui œuvrent dans le champ du handicap pour les cinq prochaines. C'est donc Catherine TRONCA qui les présente. Je crois que tu veux présenter d'abord la DSOL 8, puis les autres ?

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire, merci. Mesdames et Messieurs, cette délibération concerne l'accord d'une subvention de fonctionnement de 128 000 euros à six associations et avenants à convention pluriannuelle pour trois d'entre elles pour leur action dans le champ bien particulier de l'autisme. C'est pourquoi je la présente seule.

L'autisme constitue l'un des axes forts de la politique parisienne en faveur du handicap, du dépistage précoce, du renfort de la capacité d'accueil spécialisé, de la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous et des plans d'accompagnement globaux qui s'appellent PAG. En ce qui nous concerne, l'association, bien que son siège soit dans le 15^e arrondissement, est Autisme en Île-de-France. Cette association sollicite un financement pour le fonctionnement du centre de loisirs pour enfants Le petit club, installé au sein de l'IME Cour de Venise, que nous connaissons tous. Le fort taux d'encadrement (un adulte pour deux enfants) permet d'accueillir des enfants qui soit n'ont pas de prise en charge, soit sont pris en charge par une autre structure, mais aucun ne fréquente l'IME.

L'association demande d'ailleurs à l'ARS d'intégrer Le petit club au CPOM 2023 pour 2024 et souhaiterait un soutien de la Ville de Paris afin de diversifier ses modes de financement, de ne pas dépendre que de la Ville, comme cela s'est déjà fait en Val-de-Marne. Il est proposé de leur attribuer 70 000 euros, même somme que l'année dernière, dans le cadre d'une convention 2022-2024.

Mes chers collègues, je vous prie, compte tenu de l'intérêt des actions portées par cette association, de bien vouloir en délibérer favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je crois que tout le monde soutient très fortement tout ce que fait l'Institut médico-éducatif avec beaucoup de brio autour de la caserne des Minimes et, en particulier, pour ce centre de loisirs.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 13 Subventions (146.500 euros) à quinze associations et avenants aux CPO avec huit d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 52 Subventions (10 000 DSOL – 10 000 DAC) et convention avec l'association AD'REV pour son action dans le cadre du Mois parisien du handicap

2023 DSOL 55 Subventions (87.500 euros) à neuf associations et avenant n° 1 à CPO avec trois d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons, Catherine, avec les prochaines délibérations qui concernent aussi le handicap, mais que tu veux regrouper ?

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Je vous propose de présenter ensemble ces trois délibérations dont le point commun est l'attribution de subventions et avenants pour des associations pour leurs actions en direction du handicap.

La première, DSOL 13, concerne l'inclusion et l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap. La subvention totale est de 146 500 euros pour quinze associations dont deux nous concernent : AGAT (Association de gestion des appartements temporaires), créée en 2003 et qui a pour mission de centraliser la gestion d'appartements associatifs des secteurs hospitaliers favorables à cette initiative en assurant l'intermédiaire locatif pour des personnes présentant des troubles psychiques, le temps nécessaire à leur réinsertion. AGAT possède quarante logements en région parisienne, 29 à Paris, mis à disposition à Paris Centre dans les 11^e et 12^e arrondissements, loués par des bailleurs sociaux, privés ou institutionnels. Il lui est proposé la somme de 25 000 euros pour 2023, comme l'année dernière.

La deuxième est PACT (Promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous), créée en 2013, qui met en place et promeut des moyens d'information, de communication, de partage de connaissances dans le domaine de la conception de l'accessibilité pour tous en organisant des rencontres entre professionnels, collectivités territoriales, experts, ceux qui travaillent sur les thématiques variées (art, sport, habitat, processus électoral et handicap). Ces rencontres se tiennent à la maison de Victor Hugo. C'est en cela que nous sommes concernés : 43 conférences se sont tenues au cours de ces dix dernières années. Il est proposé pour 2023 la somme de 7 000 euros, soit la même que l'année dernière.

DSOL 52 ne concerne qu'une seule association, AD'REV, pour son action dans le cadre du Mois parisien du handicap. Nous la connaissons bien, je vous en ai déjà parlé à cette même période l'année dernière. En 2023, ce sera la quatorzième édition du Mois parisien du handicap, pendant tout le mois de juin. Cette nouvelle édition proposera de mettre en valeur des actions artistiques, culturelles, de loisirs ou de sensibilisation. Bien sûr, à un an des Jeux olympiques et paralympiques, le sport sera tout particulièrement à l'honneur avec en point d'orgue la journée du 23 juin qui sera l'occasion de faire découvrir différents handisports et sports adaptés. L'un de ces événements phares sera porté par AD'REV avec l'association La Halte-Garderie-Johan AMSELLEM, une compagnie de danse, qui réalise depuis 2019 Le bal arrangé qui clôture le Mois parisien du handicap. Cette année, il se tiendra le 8 juillet, pas chez nous, mais quai de Seine, au bassin de la Villette. Cette association est en partenariat avec la mairie de Paris Centre et Paris Anim', entre autres. Il est proposé de signer une convention avec l'association AD'REV et de lui attribuer une subvention de 20 000 euros, soit 10 000 euros au titre du handicap et 10 000 euros au titre de la culture.

La dernière, la DSOL 55, concerne neuf associations pour leur action culturelle dans les domaines du cinéma, multi-arts, danse, spectacle vivant, lecture pour un montant total de 87 500 euros de subventions, dont 77 500 au titre du handicap et 10 000 au titre de la

culture et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs pour trois d'entre elles. En ce qui nous concerne, l'association Culture relax, bien que située dans le 14^e arrondissement, organise des séances de cinéma ou de spectacle (dont je vous avais parlé l'année dernière) adaptées aux personnes en situation de handicap auditif, visuel ou mental. C'est en tant que partenaire que nous sommes impliqués avec le Théâtre national de l'opéra-comique. Il est proposé pour 2023 la somme de 13 000 euros, 8 000 euros au titre du handicap, 5 000 euros au titre de la culture.

Concernant la deuxième, l'association Les chemins de la danse, même si son siège est dans le 15^e arrondissement, nous y sommes sensibilisés. Son but est de promouvoir pour tous des actions d'expression artistique corporelles, culturelles pour tout âge et sollicite un soutien pour son projet Rencontres dansées. Ce sont des performances dansées proposées dans des lieux ouverts, des parcs, des jardins, qui associent à la fois des personnes en foyer d'hébergement, en général gérées par l'association Aurore, et des spectateurs ou des passants. En 2023, comme en 2022, l'une des représentations a eu lieu au Carreau du Temple. Il est proposé une subvention de 4 500 euros.

La dernière, l'association Lire dans le noir, dont le siège est au 129 rue d'Aboukir, a pour objet de développer et faciliter l'accès de la lecture en soutenant particulièrement le livre audio en France. En 2023, elle organise la remise du quinzième prix Lire dans le noir du livre audio. Elle développe son site Internet. Elle sauvegarde le livre audio des langues locales. Elle participe et organise des manifestations littéraires lors du Festival du livre de Paris et du Festival Vox du livre audio. Elle participe également au développement des livres audios lus par une intelligence artificielle. Je ne sais pas ce que c'est, mais c'est proposé. Il lui est proposé une subvention de 1 000 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir examiner ces trois délibérations et, compte tenu de leur action intéressante, de voter favorablement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Catherine.

Je me désolé un peu que l'on perde Les bals arrangés, mais c'est très bien s'ils vont un peu à la Villette, du côté du 19^e arrondissement. Je suis heureux qu'elles aient pu se monter chez nous. Ce sont de belles opérations, comme tout ce que tu as souligné. Je vous propose de voter toutes ces délibérations ensemble, si vous êtes d'accord pour ce regroupement.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 56 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons par l'inclusion numérique. C'est un sujet voisin, mais c'est Shirley qui le présente dans la délibération 56.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la fracture numérique est un fléau au quotidien pour bien des publics fragiles, notamment concernant l'accès aux droits. C'est aussi pour cela que l'accès aux droits est un axe transversal du projet social de territoire que nous faisons avec la CAF à Paris Centre, parmi trois autres axes prioritaires. Cette fracture numérique, nous l'éprouvons toutes et tous auprès de nos seniors, des aidants,

des publics les plus exclus, notamment en termes d'inégalité d'accès aux outils informatiques et de formation à ces outils. Le fait est que de plus en plus de démarches administratives pour l'accès aux droits se font en ligne et que repose sur les associations et sur le service public ce besoin de transition et de formation. C'est donc un enjeu fondamental que la Ville de Paris a pris à bras-le-corps en 2016 grâce à une stratégie dédiée parisienne pour l'inclusion au numérique en partenariat avec la CAF, Pôle emploi, la CPAM et la mission locale. La MDPH, La Poste et Orange se sont joints pour un nouveau volet en 2022.

Six réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique poursuivent au quotidien leur action essentielle auprès des acteurs de terrain en lien avec les mairies d'arrondissement. Ils sont animés par les Espaces parisiens des solidarités, anciennement CASVP. Toute la stratégie parisienne vise à accompagner les personnes dans leurs démarches administratives en ligne, à former au numérique ou à perfectionner, à aider à l'usage autonome des outils informatiques et numériques. Il ne s'agit pas que de faire des points d'accueil pour faire les démarches à la place des personnes, mais de leur apprendre à les faire par elles-mêmes quand elles le peuvent et qu'elles peuvent avoir accès à ces outils. Il s'agit aussi de former les aidants au numérique, puisque nous avons beaucoup d'aidants au quotidien des personnes en situation de handicap, mais aussi des seniors qui en ont besoin. Enfin, il s'agit de sensibiliser les parents et les enfants au numérique et aux risques liés à ses mauvais usages.

On nous propose de soutenir à l'échelle parisienne *via* cette délibération 28 associations pour leur action d'inclusion numérique, pour un montant total de 490 000 euros. Nous concernant, nous avons bien sûr Emmaüs Connect dans le 2^e arrondissement, Bibliocité pour l'accès à la culture, qui organise plusieurs événements, l'association franco chinoise Pierre Dusserre, qui fait notamment de la médiation interculturelle et de l'accès aux droits et Konexio, qui fait de la formation numérique. Je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Shirley, c'était la délibération DSOL 56 qui comprend Emmaüs Connect, que nous avons installée dans nos propres locaux, ceux de l'ex-mairie du 2^e arrondissement. Je vous propose de la soutenir fortement.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DU 33 PLU – Révision – Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous abordons un autre point important de ce Conseil, puisqu'il fera l'objet d'au moins l'une des journées du prochain Conseil de Paris et qu'il a fait l'objet surtout d'énormément de travail et de réunions de préparation : c'est le vote du projet de modification du PLU, de la révision du plan local d'urbanisme. Je vais donner la parole à Gauthier.

Je voudrais simplement dire qu'au-delà de tout le débat parisien – et de nombreux rendez-vous sont prévus, tous les groupes pourront longuement débattre au Conseil de Paris et ce soir, vous pouvez tous intervenir sur le sujet – je tiens à remercier Gauthier, mais les autres élus aussi, qui se sont fortement appuyés sur tous les habitants, les conseils de quartier et tous ceux qui ont participé aux nombreuses concertations, avec énormément de propositions à l'échelle de la Ville, qui ont tous soutenu des enjeux extrêmement importants pour nous.

Je tiens à souligner en introduction ces enjeux très importants pour Paris Centre : d'abord, la création de logements et de logements sociaux familiaux, deux choses très difficiles à faire dans des quartiers aussi denses que les nôtres, aussi protégés patrimoniallement et dans lesquels on ne peut pas réellement construire de logements. Cela passe donc par la transformation, notamment, des bureaux, qui sont extrêmement importants et concentrés, je pense en particulier à l'ouest du secteur.

Il y a dans ce PLU plusieurs choses que nous avons soutenues, portées, voire proposées : je pense au principe de servitude de mixité fonctionnelle qui va nous aider dans ces grands ensembles massifs que nous avons vus changer de main ces derniers temps sans pouvoir rien faire et qui pourront demain faire l'objet d'une distribution équilibrée entre les différents usages (usages commerciaux, usage de logements sociaux).

Je pense aussi aux prescriptions localisées : merci à Gauthier, avec tous les autres collègues qui ont regardé, adresse par adresse, avec la direction de l'Urbanisme, pour pouvoir aller notamment dans de grands sièges d'entreprises, de banques historiques. Ce quartier est celui des *Employés* de Balzac, le quartier des affaires. Nous ne pouvons pas passer à côté de l'opportunité historique d'instaurer de la protection du logement pour les prochaines futures grandes opérations qui se passeront dans des lieux qui en sont aussi dépourvus. Je pense toujours au 2^e arrondissement qui est le troisième ou le quatrième plus dépourvu des arrondissements de Paris en termes de logements. Cela s'explique par la concentration historique des sièges sociaux, d'assurances, de banques, mais qui nous demandait des outils spécifiques pour pouvoir renverser la donne. Je dis bien « renverser », car parfois, ce sont des locaux qui ont connu des logements dans le passé et pour lesquels on nous explique qu'il serait impossible aujourd'hui d'en faire dedans.

Je pense aussi à l'intégration des 2^e et 3^e arrondissements dans la zone d'hyper-déficit de logement social avec des objectifs renforcés. C'était une correction qu'il fallait faire et que nous allons faire.

Je pense aussi à tout ce qui protège contre la création de meublés touristiques à Paris Centre, mais nous en avons parlé longuement en introduction.

Je pense à ce qui protège le commerce de proximité, les commerces à la fois historiques, artisanaux et les commerces de proximité qui manquent, qui sont les compléments logiques de notre politique de logement avec, notamment, et je le souligne, car nous avons beaucoup travaillé ce sujet avec Gauthier, la protection des passages commerciaux historiques ; je pense aux passages du Caire, Vendôme, Sainte-Anne qui seront désormais protégés au titre du commerce et de l'artisanat. Je pense à des exemples que nous avons connus ici et dont nous avons appris.

J'accueille évidemment tout ce qui a été fait sur les *dark stores* et le *dark kitchens*, qui me paraît très efficace, j'accueille la prochaine accélération, j'espère, de la création de la Foncière commerciale, dont nous attendons beaucoup ici, dans le centre de Paris, et la protection des espaces végétalisés et les protections patrimoniales dans un lieu aussi patrimonial que le centre de Paris qui, certes, bénéficie sur une partie du PSMV (plan de sauvegarde de mise en valeur du Marais). Nous espérons d'ailleurs qu'il évoluera, puisqu'il partage le PADD, c'est-à-dire qu'il partage les grands principes de la révision du PLU, mais il faudra qu'il soit aussi révisé pour pouvoir, comme le PLU, porter les deux autres objectifs que nous portons. Ce sera de la responsabilité de l'État, que nous apostropherons en ce sens, mais pour l'instant, c'est déjà très ambitieux, c'est la révision du PLU. Gauthier, je te laisse en parler plus longuement.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de rester dans les cinq minutes qui me sont imparties. C'est un moment important dans la révision du PLU, mais ce n'est que l'avant-dernière étape. La dernière étape sera l'adoption officielle du PLU une fois que nous aurons

fini ce moment que nous ouvrons ce soir et, bientôt, au Conseil de Paris, cette grande étape dans un processus qui a commencé début 2021, avec une information préalable auprès des riverains, des diagnostics territoriaux, des concertations sur les orientations du Plan d'aménagement de développement durable que nous souhaitons voir être pris par ce PLU.

Maintenant, arrive le moment du bilan de la concertation relative à la révision du PLU, ce qui nous permet d'arrêter notre projet de PLU bioclimatique avec son PADD, son règlement spécifique qui s'appliquera à tout Paris et ses orientations d'aménagement programmatique qui auront vocation à s'appliquer dans certaines zones de Paris. C'est ce projet que nous allons arrêter, je l'espère, lors du prochain Conseil de Paris, que nous soumettrons une dernière fois à la concertation publique avant de pouvoir le voter et de le faire entrer en vigueur.

À ce stade, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, j'aimerais également souligner la très forte mobilisation des Parisiens. Ce sont plus de 8 000 candidatures et plus de 50 000 propositions qui ont été faites par les Parisiennes et Parisiens : 300 membres des conseils de quartiers dans 180 ateliers « Marche exploratoire » ont pu également s'y investir, tout autant que 100 citoyens mobilisés lors d'une conférence citoyenne ; 80 cahiers, non pas de doléances, mais de propositions, ont été mis à disposition dans les mairies et sont revenus avec plusieurs propositions.

Ce PLU bioclimatique, tel qu'il sera, je l'espère, proposé à la concertation des Parisiennes et des Parisiens, s'appuie sur un triptyque. Tout d'abord, lancer une révolution écologique dans la construction de Paris, puis lutter contre les dérives du marché locatif et enfin, renforcer l'économie de la proximité. Monsieur le maire, vous avez commencé à en signifier un certain nombre d'éléments. Je ne vais pas entrer dans la complétude du règlement proposé, mais citer quelques éléments saillants qui montrent bien à quel point ce PLU est révolutionnaire. Il l'est déjà concernant la question de l'écologie, puisqu'il envisage de nous permettre d'accompagner l'adaptation des villes et, en particulier, de la Ville de Paris aux évolutions climatiques et de pouvoir créer des villes où la construction sera sobre avec comme devise : réhabiliter, c'est la norme, la démolition, c'est l'exception.

Quelques éléments importants à retenir de ce PLU : nous généraliserons des immeubles avec un minimum de production énergétique et des végétalisations obligatoires. Ce seront des fondamentaux pour pouvoir obtenir le permis de construire. Le règlement prévoira également des recours obligatoires à des matériaux générant une pression limitée sur ce qui n'est pas renouvelable en limitant les émissions de CO₂. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela implique en termes d'instruction du permis de construire, car jusqu'à présent, on regardait essentiellement l'enveloppe architecturale produite et pas la manière de la faire. On renoue avec également l'augmentation de la constructibilité des bâtiments dès lors que cette constructibilité permet de financer la rénovation thermique et de végétaliser les cœurs d'îlots. On autorise à aller plus loin que la norme dès lors que l'on est dans un cadre de transition écologique. Les fameuses grandes façades vitrées que nous voyons encore trop souvent sont des crimes contre le climat et seront interdites à Paris dans les nouveaux bâtiments. Nous sanctuariserons des espaces verts protégés en cœur de parcelle, avec un nombre incroyable, puisque pour tout Paris, ce seront environ 1 300 espaces verts protégés en cœur de parcelle alors que d'habitude, c'étaient plutôt des espaces verts protégés directement sur l'espace public.

Ce PLU nous permettra de retrouver de la nature à Paris avec pour objectif recommandé par l'OMS de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant – nous en sommes encore bien loin. Quelques éléments forts à retenir sont que ce PLU permettra à terme de créer 300 hectares de jardins et de protections d'espaces verts en plus d'une nouvelle trame verte qui s'étendra sur les 18^e et 19^e arrondissements ainsi que – novation de ce PLU, je me tourne vers ma collègue de gauche, Audrey PULVAR – des pastillages d'agriculture urbaine. Il permettra également de protéger 100 000 arbres d'alignement ainsi que 260 arbres remarquables que nous avons pu repérer avec les conseils de quartiers, toujours au fait de l'histoire de leur arrondissement. Il permettra aussi le développement d'une OAP dédiée à

l'espace public, un développement de bandes végétales. Je crois que c'était l'un de nos engagements de campagne électorale, Monsieur le Maire, que d'avoir dans des arrondissements très contraints comme le nôtre des bandes vertes qui ne se limitent pas qu'à des jardins, mais également à des continuités végétales sur l'espace public.

Faire cette révolution urbanistique et écologique, c'est également renforcer la place du piéton à Paris. C'est la multiplication à travers ce PLU des rues aux écoles, des placettes que nous développons également avec mon collègue Florent GIRY. C'est la multiplication par deux du nombre de locaux à vélos dans les constructions neuves et les réhabilitations, puisqu'ils seront rendus obligatoires également, ainsi que 51 nouveaux sites de logistique urbaine vertueuse prévus et qui devront voir le jour à terme.

Le deuxième axe est la lutte contre les dérives du marché locatif avec la création d'une zone d'hyper-déficit en logement social, à laquelle Paris Centre est intégré totalement. Cela montre bien que nous allons vers ce grand regroupement Paris Centre qui nous permettra d'interdire, tout simplement, la nouvelle création de locations touristiques saisonnières. C'est à un moment donné une décision qu'il fallait prendre et à travers cette création d'une zone d'hyper-déficit en logements sociaux, nous pourrons mettre en place un règlement qui nous permettra de refuser toute demande de mutation, de création, de transformation de logements et de locaux commerciaux en locations touristiques saisonnières.

Ce sont également mille emplacements réservés dont 600 nouveaux réservés pour faire du logement social sur tout Paris et, comme vous l'avez dit, la mise en œuvre de cette servitude de mixité fonctionnelle, puisque 10 % des gros projets de réhabilitation d'immeubles de 5 000 mètres carrés devront être dévolus aux logements. Dès lors que ces 10 % représentent 800 mètres carrés, il devra y avoir une partie dévolue au parc social. C'est donc une clé à molette obligatoire qui permettra mécaniquement d'augmenter le pourcentage de logements, comme le pourcentage de logements sociaux dans le centre de Paris.

Le troisième axe est le renforcement de l'économie de proximité avec l'interdiction de tout ce qui la détruit : les *dark stores*, les *dark kitchens*. La protection sera en augmentation du nombre de linéaires commerciaux, puisque nous aurons, avec ce nouveau PLU, 18,5 % du total des linéaires commerciaux parisiens protégés. Ce sont donc 350 kilomètres de linéaires protégés et 35 200 commerces de bouche et culturels qui le seront également. À travers tout cela, un certain nombre de protections spécifiques pour des activités particulières : nous triplerons le nombre de locaux dédiés à l'économie sociale et solidaire, 80 centres de santé conventionnés secteur 1 seront également protégés.

Pour finir rapidement mon intervention que je sais déjà trop longue, Monsieur le Maire, je suis particulièrement content de ce PLU, puisque pour le logement, nous pourrons bénéficier de cette servitude de mixité fonctionnelle, mais également de 93 prescriptions spécifiques dans le centre de Paris pour pouvoir y faire du logement social. Ce PLU permettra, comme vous l'avez dit, de faire un sort aux *dark stores* et aux *dark kitchens*, mais également d'améliorer la protection des passages et de ne plus vivre ce que nous avons vécu avec le passage Meslay qui a perdu tous ces commerces et qui devra certainement fermer à la circulation.

Les espaces verts dans Paris Centre avec ce nouveau PLU ne seront pas en reste, puisque 72 espaces végétalisés sont protégés ou à constituer, 12 arbres remarquables seront totalement préservés et ne pourront absolument pas être abattus, trois lieux seront dédiés à l'agriculture urbaine, j'ai nommé Morland, Lobau et Jean Dame.

Enfin, nous sommes un arrondissement très patrimonial, comme vous le savez, et nous savons à ce titre protéger ce qui doit l'être. Avec ce nouveau PLU, ce sont 1 500 immeubles qui seront de nouveau protégés dans Paris Centre au titre de leur intérêt patrimonial et historique. C'est donc un PLU que nous pourrons proposer à la concertation des Parisiennes et Parisiens s'il est adopté en Conseil de Paris et qui, je l'espère, pourra être adopté pour

une entrée en vigueur qui, au bout de trois ans, nous permettra de faire un retour d'expérience et d'améliorer ce qui devra l'être. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Gauthier. Je pense qu'il y a des demandes d'intervention. Pacôme RUPIN ?

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. Je ne trouve pas que c'est un PLU révolutionnaire. Je trouve que c'est plutôt un PLU dans la continuité de la politique de la Ville de Paris depuis plusieurs années, avec beaucoup de choses qui vont dans le bon sens : le développement du logement social, la volonté de végétaliser et des choses un peu plus « gadget » à mon sens. Les Parisiens se sont exprimés démocratiquement en 2020, cela suit les orientations présentées par la maire de Paris et sa majorité.

Je trouve assez conservateur ce PLU, dans la continuité. Il est vrai qu'une révision de PLU, c'est long. Cela nous entraîne sur beaucoup d'années. Je ne vois pas beaucoup d'éléments qui prennent en compte les évolutions que l'on peut attendre, très fortes, de notre société, de la vie au travail. On a toujours la même volonté, pour les mobilités, d'absolument réduire la place des voitures. On continue d'enfermer Paris. Il aurait été intéressant, dans ce PLU, qu'il y ait plus de propositions, notamment sur l'intermodalité. Je sais que l'on se bat toujours pour savoir qui a cette compétence, si c'est la région qui doit développer des parkings relais. En tout cas, c'est dans le cadre d'un PLU qu'il peut être intéressant de travailler avec les autres acteurs pour voir comment on facilite l'entrée des Franciliens et au-delà, même, des personnes qui doivent entrer dans Paris soit pour travailler, soit pour profiter de la capitale. Je trouve que ce sont des enjeux peu développés.

L'agriculture urbaine, c'est pareil, n'est-ce pas un peu gadget, finalement ? C'est ce que j'ai toujours pensé. Ce n'est pas une mise en cause de Mme PULVAR, cela n'a rien à voir avec vous, personnellement. Vous faites un très bon travail dans ce que vous menez, mais c'est plus une vision personnelle, politique, de l'urbanisme. À mon sens, il faut des choses plus structurelles. Développer l'agriculture urbaine, c'est très difficile et avec des résultats qui ne sont, je trouve, pas à la hauteur des enjeux. C'est ce qui est compliqué quand on fait le PLU pour Paris : cela demanderait certainement de travailler beaucoup plus. Je sais que c'est une politique développée par vous, Madame PULVAR, que de travailler avec l'Île-de-France et avec le reste de la France.

Sur les sujets concernant l'énergie, c'est un peu pareil, je pense que l'on pourrait avoir davantage de propositions innovantes sur ces sujets. Je le voterai tout de même parce que je trouve qu'il va plutôt dans le bon sens, mais il serait bien que d'ici son adoption, il puisse y avoir une plus grande prise en compte des enjeux qui nous attendent, avec des efforts plus structurels sur la question du réchauffement climatique, de l'énergie et de l'organisation d'une ville comme Paris.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci.

Corine ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci. Finalement, il est vrai que ce PLU n'est pas tout à fait révolutionnaire, mais je remercie beaucoup les Parisiennes et Parisiens pour leur contribution, car ils ont placé vraiment en premier parmi leurs attentes la « renaturation » et la biodiversité. Ce sont tout de même plus de la moitié des contributions qui portent sur ces sujets. Les autres se divisent sur tous les autres sujets. Je pense que ces Parisiens et Parisiennes ont compris ce qui était en train de se passer, ce que ce dérèglement climatique provoquait et changeait complètement notre façon de voir et notre angle de politique. Je les en remercie beaucoup.

Je ne vais pas redire tout ce qu'a dit notre ami Gauthier qui a détaillé toutes les avancées, dont certaines ont été obtenues difficilement, comme ces 300 hectares d'espaces verts supplémentaires ou ces 40 % de pleine terre. Globalement, nous sommes aussi assez contents de la façon dont cela a évolué. Nous espérons toujours aller plus loin pour essayer réellement de faire de Paris une ville résiliente au changement climatique qui, lui, est totalement révolutionnaire. En tout cas, il change tout à fait notre mode de vie. Je pense que les Parisiens et Parisiennes, dans leur contribution, ont compris qu'il fallait changer sa façon de faire, sa façon de consommer et de vivre et que nous allons dans le bon sens.

Concernant les espaces verts protégés, on ne pourra plus les déclasser comme on vient de le faire à l'École polytechnique, ce qui est tout de même incroyable. Normalement, ils seront réellement protégés. Nous espérons que nos immeubles qui seront protégés le seront aussi réellement, ce qui n'est pas toujours facile. On voit bien apparaître de temps en temps des modifications simples qui permettent de transformer les choses. Pacôme RUPIN dira que nous sommes très conservateurs, mais nous essayons de conserver la capacité de vivre dans notre ville. C'est vraiment le sujet.

Nous sommes très ouverts sur les solutions, dont nous, écologistes, pensons qu'elles sont très liées à la nature ; c'est la nature qui peut nous fournir ces solutions. La biodiversité, c'est ce qui va permettre à Audrey de faire de l'agriculture urbaine. Si nous ne sommes plus en capacité d'avoir des vers de terre dans nos terres, plus rien ne poussera. Si nous n'avons plus d'abeilles, nous n'aurons plus de fruits, etc. Le sujet est : comment, dans la situation qui va se mettre en place et dont nous sommes en partie responsables, puisque l'action humaine est très fortement responsable de la dégradation, va-t-on changer cette action humaine pour pouvoir continuer à manger, à respirer et à vivre sans être étouffés ? Ce sont de vrais sujets.

Je trouve que dans leur contribution, les Parisiennes et Parisiennes ont vraiment mis l'accent sur ces sujets et ont même lâché un peu leur sujet du logement, pour certains, de l'attractivité, pour d'autres. L'attractivité en a pris un gros coup dans l'aile. Ce n'est plus la priorité du tout des Parisiens. Ils ont raison parce que si l'on veut continuer à respirer, il faut changer, c'est très important.

Je suis étonnée. Noël MAMERE disait dans une émission que l'écologie n'était pas une nouveauté, que ce qui est nouveau, c'est le partage de l'écologie avec beaucoup de monde. L'autre chose est que l'écologie vient de très loin. Finalement, c'est une réflexion qui a démarré dès le XIX^e siècle et qui est aujourd'hui aboutie, obligée. Nous n'avons plus le choix. C'est tout de même compliqué. En revanche, nous avons tout de même de petits choix. Il faut faire les bons. C'est là-dessus qu'il faut que nous travaillions tous ensemble. Ce PLU va tout de même dans le bon sens. Nous le voterons.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Corine. Y a-t-il des demandes de parole ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ai parlé 4 minutes 56 et pas 9 minutes !

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est trois minutes, pour les réponses. Ce n'est pas grave pour les contributions, mais ce soir, je trouve que pour ce seul débat, nous avons été rapides et efficaces durant la première partie du conseil. Sur le PLU, je laisse les temps de parole libres, car j'estime que l'on a droit à un petit débat pour Paris Centre avant le grand débat du Conseil de Paris.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est vrai que le 5 juin, toute la journée, nous allons débattre de ce PLU, nous aurons donc le temps de nous étendre sur tous ses aspects.

Je vois dans ce PLU un mirage de la planification et des atteintes lourdes à la propriété privée, avec des impacts économiques, sociaux assez profonds et durables. Le mirage est que vous nous promettez de défendre le climat, de sauver la planète, d'avoir une ville bioclimatique. Cela fait tout de même longtemps que l'on voit la bétonisation partout, que 1 500 dents creuses ont été surélevées depuis une quinzaine d'années. Nous avons des canines géantes comme la tour Triangle, des molaires géantes comme les Tours Duo. Nous avons des tours, des dents creuses qui se complètent, des constructions partout où vous le pouvez. Derrière, les espaces que l'on aurait pu garder végétalisés ont été minéralisés. La place de la République, on est revenu dessus à plusieurs reprises et chaque fois, la réponse était la même : on la garde comme elle est aujourd'hui. Il y avait au départ des fontaines et un peu d'espaces verts, on a gardé quelques arbres, mais on a supprimé les fontaines et les espaces verts. Dans beaucoup de cas, on minéralise plutôt que l'on végétalise.

Il est très bien qu'aujourd'hui, vous changiez de cap et retourniez votre veste, c'est une bonne chose. Les 300 hectares promis, on les verra, on a vu les très beaux Photoshop de forêts urbaines devant la mairie de Paris, derrière l'opéra Garnier, on sait que c'est impossible : la pleine terre à Paris, c'est très compliqué. Il faut faire avec ce que l'on a.

Concernant la planification, le PLU, par principe, est de la planification. Les conséquences, c'est que, par exemple, pour l'Hôtel-Dieu, qui est un beau projet de Paris Centre pour investir dans l'hôpital en confiant à Novaxia deux tiers de l'espace, cela tombe à l'eau, visiblement. Vous avez eu un accord qui a retourné la chose, donc l'Hôtel-Dieu est promis à rester décati, de plus en plus vétuste. Il n'y aura pas un centime à investir pour remettre en état l'hôpital dont les Parisiens de Paris Centre pouvaient bénéficier et pas seulement eux : les personnes en difficulté, les sans-abri, etc. Ce PLU, en plus, retourne des points clés de Paris Centre qui, heureusement est préservé, car encore une fois, nous sommes un domaine assez exclusif, notamment le Marais, qui est en zone protégée.

Vous voulez réduire le nombre de bureaux. Il est vrai que nous avons une densité d'activités économiques très lourdes, à haute valeur ajoutée, qui attirent un public qui dépense dans des commerces durant la journée dans les quartiers de Paris Centre, qui font la satisfaction des commerçants. Pourquoi cette densité de bureaux ? C'est parce que tous les transports en commun d'Île-de-France convergent vers Paris Centre : les RER, les transiliens, Saint-Lazare, les métros, les bus. La facilité pour limiter les déplacements de tous les Franciliens est d'avoir cette concentration à Paris Centre. Paris, aujourd'hui, n'a que 3 % de vacance des locaux de bureaux. Cela veut dire qu'il y a une demande énorme, contrairement aux commerces qui ont plus de 11 % de vacance. Pour les bureaux, il y a une demande. Vouloir les convertir en logements signifie qu'ils vont s'excentrer en banlieue et que vous allez rallonger la durée de transport de tous les Franciliens et aussi celle des Parisiens. C'est peut-être un contresens en termes de transport, de temps perdu, d'organisation des transports en commun et de modularité des transports. Le vélo est plus simple à Paris Centre que quand vous allez en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine.

Enfin, vous portez atteinte à la propriété privée : le pastillage est une menace de préemption sur mille bâtiments qui vont donc éviter de faire des restaurations lourdes pour éviter d'être préemptés par la mairie de Paris. Cette mixité fonctionnelle imposée sur les grandes surfaces de 5 000 mètres carrés va également freiner les rénovations lourdes pour échapper à cette obligation de transformation en logements. Bref, vous êtes en train de ralentir brutalement les restaurations lourdes de bâtiments qui sont soit pastillés, soit des bâtiments de taille importante. On aura donc un vieillissement de nos bureaux et de nos logements dont les propriétaires seront inquiets. Je crois que tout cela va dans le mauvais sens. Je ne vois pas bien ce qu'il y a de bioclimatique à vouloir convertir des bureaux qui font vivre tous les Franciliens en logements alors qu'il y a déjà des besoins. Tout cela est confus. Je ne vois pas la stratégie. Jusqu'à présent, vous avez fait exactement l'inverse de ce que vous promettiez dans ce PLU, PLU dont vous vous affranchissiez assez facilement,

si je parle du PLU existant. Nous en reparlerons le 5 juin, mais nous voterons contre ce projet de PLU prétendument bioclimatique. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci pour les débats. Nous aurons l'occasion d'y revenir évidemment. L'enjeu de loger dans le centre de Paris, celui que l'on dénonçait régulièrement comme en voie de « disneylandisation », c'est-à-dire un Paris sans habitants, avec personne dans les écoles implique de construire des logements. Vous savez très bien que dans le centre de Paris, on ne construira pas de nouveaux bâtiments. Il n'y a qu'une seule solution, c'est de convertir une partie des bureaux. Au contraire, je trouve que le projet que nous défendons est très cohérent, c'est celui d'une mixité, c'est-à-dire une mixité d'usage et sociale. C'est plutôt cohérent et plus simple.

Quant au sujet de l'Hôtel-Dieu, c'est différent, puisqu'il nécessitait une révision du PLU. Elle ne se fait pas cette fois-ci ; je crois que le sujet est toujours ouvert, mais il ne se fera pas dans le cadre de ce PLU. Pour autant, la révision du PLU n'empêche pas en tant que telle la poursuite du projet à l'Hôtel-Dieu, cela fera l'objet d'un autre débat en dehors de la discussion du PLU. Voilà pour ces débats. Nous aurons l'occasion d'y passer une journée, celle du 5 juin, qui m'est chère. Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Gauthier l'a dit, c'est effectivement l'arrêt du projet. Quand j'ai lu « arrêt du projet », je me suis dit « Zut ! », mais c'est le projet qui est arrêté par ce vote de la révision du PLU.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 16 voix pour, 4 voix contre (A. VERON, A. SIGWALT, C. TORIELLO, J. ROUET)

2023 DU 49 APUJ Réinventer Paris – Les dessous de Paris – Site des Ateliers Beaux-Arts, 48, rue de Sévigné (Paris Centre) – Avenant à la promesse de bail – Régularisation du déclassement par anticipation

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de poursuivre ce Conseil, nous avons encore quelques délibérations à voter et en particulier, une autre relative à la direction de l'Urbanisme. Elle concerne l'une des opérations Réinventer Paris dont nous avons déjà débattu voici quelques mois. Cette délibération nous revient. Gauthier, peux-tu présenter les nouveautés de cette délibération qui concerne les ateliers Beaux-Arts de la rue de Sévigné ?

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Effectivement, Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, c'est une délibération qui revient sur un projet issu de Réinventer Paris en 2017, qui était consacré aux dessous de Paris. C'est le programme intitulé La fabrique des Arts 3.0, portée par EMERIGE, qui permettra de créer aux Ateliers Beaux-Arts de la rue de Sévigné un lieu dédié à la création artistique, aux techniques contemporaines et ouvert sur le quartier avec un *fab lab*, des lieux d'accueil, des commerces, des restaurants, des galeries d'art, etc.

Cette délibération vise à confirmer trois choses :

- la désaffectation du lieu confirmée au 9 décembre 2025 ;
- l'approbation de la promesse de bail entre Paris et la société EMERIGE ;
- par la suite, la signature avec EMERIGE d'un bail à construction avec transfert des droits réels pour une période de cinquante ans.

Cette nouvelle délibération fait suite au refus du Conseil de Paris de corriger une erreur matérielle. Nous en avons profité pour ajouter quatre modifications à ce projet :

- une diminution de la surface de plancher. Nous passons de 1 212 mètres carrés à 1 119 mètres carrés ;
- une augmentation de la surface dédiée au jardin à l'arrière du bâtiment qui va passer de 80 mètres carrés à 201 mètres carrés ;
- une augmentation du loyer capitalisé au profit de la Ville de Paris qui est passé de 5 millions d'euros à 5,5 millions d'euros ;
- un décalage du calendrier, puisque le nouveau calendrier de l'opération suivra pleinement le calendrier scolaire sur lequel les Ateliers Beaux-Arts sont calqués. Ce calendrier débutera à l'été 2024 au lieu de fin 2023. Cela permettra d'assurer une année complète pour les Beaux-Arts.

Je pense qu'il va y avoir quelques questions de nos collègues écologistes à ce sujet ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Quelles sont les demandes d'interventions ? Corine, puis Aurélien.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Sans surprise, nous allons voter contre cette délibération. Bien que tout de même, nous eussions dénoncé les conditions financières absolument scandaleuses dont bénéficiait EMERIGE, qui essaye de récupérer un peu en ajoutant 500 000 euros sur 50 ans. Cela ne leur revient pas très cher, sur 50 ans !

Sinon, franchement, je trouve très curieux que cette délibération revienne. Quand elle est tombée au Conseil de Paris, normalement, elle faisait tomber toute la délibération, puisqu'on ne faisait pas la désaffectation du lieu. À partir du moment où la désaffectation du lieu n'avait pas été faite fin 2022, la délibération tombait. Manifestement, EMERIGE n'en tient pas compte, estime qu'ils sont toujours lauréats, qu'ils sont toujours ceux qui vont faire le projet. Ils arrivent cette fois-ci avec un peu plus d'argent et un permis de construire. Je ne sais pas comment on passe. Normalement, ils avaient trois ans pour obtenir la désaffectation du lieu. Cette fois, dans cette délibération, en effet, je vois bien que la Ville prend ses précautions et n'est plus sur un délai de trois ans, mais de six ans. EMERIGE se dit certainement que si jamais cela tombe une fois, la fois suivante, cela va marcher.

Je ne suis toujours pas d'accord avec ce projet. Pour que ce soit un Réinventer Paris, il fallait que ce soit fait avec les habitants. Je n'ai pas l'impression que cela ait été fait avec les habitants. Les habitants auront le droit d'aller au café dans cet endroit. Ils auront le droit, sans doute, d'accéder à l'imprimante 3D parce que le *Fab lab*, c'est une imprimante 3D. Pacôme RUPIN dirait que ce n'est pas révolutionnaire. Ce n'est pas forcément de l'art. Le projet n'est pas très convaincant. D'ailleurs, à la commission du Vieux Paris, nous avons étudié le permis de construire, qui ne nous a pas totalement séduits. Nous avons émis des réserves fortes sur le nouvel emplacement de l'ascenseur qui sera obligé de couper des poutres très anciennes de ce bâtiment du XVII^e siècle. Nous ne sommes pas non plus du tout d'accord avec l'affouillement prévu : pour vraiment utiliser les sous-sols, il faut un peu plus creuser. Or, ces caves sont très anciennes. Elles seront donc abîmées si l'on fouille et surtout, si l'on commence à fouiller, il y aura besoin d'un peu d'archéologie préventive et de fouilles du service archéologique. Tout cela va reporter à je ne sais quand le projet.

Nous avons aussi une inquiétude sur le bas-relief qui se trouve sur la façade qui est classé Monument historique. Normalement, ce bas-relief devrait rester. Nous demandons, à la commission du Vieux Paris, que ce bas-relief reste sur la façade à l'endroit où il est. Ce n'est pas tout à fait ce qui est prévu dans le projet du permis de construire. Voilà différentes raisons pour lesquelles je pense qu'il vaut la peine de voter à nouveau contre ce projet qui n'est pas un bon projet

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons voté en faveur de ce projet qui nous semblait ambitieux. EMERIGE est un groupe très investi pour promouvoir les artistes français dans des résidences d'artistes, dans leurs bâtiments, dans les logements sociaux qu'ils créent ; ils investissent lourdement. Ce projet nous semblait très intéressant. Dans les détails de permis de construire ou d'aménagement, je pense que ce sera suivi attentivement.

Pendant le Conseil de Paris, je suis tombé sur quelques chiffres qui m'ont inquiété. J'ai demandé le budget préliminaire d'investissement. Je l'ai fait décortiquer sans dire de quoi il s'agissait auprès de professionnels qui sont dans ce milieu de la promotion qui m'ont dit que c'était une très faible rentabilité. Même s'ils ne connaissent pas les risques, car ils ne savent pas ce qu'il y a derrière, ils estiment que ce sont des risques élevés. C'est donc un projet à rentabilité quasi-nulle alors que les taux d'intérêt permettraient d'avoir des rendements bien supérieurs dans d'autres projets. C'est vraiment un choix d'EMERIGE qui ne me semble, maintenant que j'ai pu avoir l'analyse des chiffres, pas du tout rentable pour eux. C'est un projet intéressant pour la Ville de Paris et pour les artistes. C'est un domaine de l'art un peu particulier, c'est vrai, que l'on peut contester, mais l'art évolue et s'enrichit. Nous verrons ce que cela donne.

C'est là que je reviens sur l'information : si nous avions eu cette information chiffrée un peu avant pour l'analyser et nous rendre compte que c'était un investissement pas du tout profitable et plutôt à risque qui mettait EMERIGE en situation à la limite d'être périlleuse, cela nous aurait convaincus de le voter, comme nous l'avons fait ici ; dès le Conseil de Paris, nous aurions réglé ce problème tout de suite. En tout cas, nous apportons notre vote favorable cette fois-ci.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Les chiffres étaient dans la DU 224 de 2019.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je ne les avais pas en 2019.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose d'arrêter là les débats et de passer au vote. La délibération a été présentée, à moins qu'il y ait quelque chose à répondre, les arguments sont clairs.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 13 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

2023 DU 64 Prolongation en 2023 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a souffert des conséquences de son incendie en avril 2019

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération qui devrait être plus consensuelle. Dorine va la présenter.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous propose dans cette délibération de prolonger l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a été fortement perturbée par l'incendie de 2019 et l'est toujours, notamment à cause de l'ampleur des travaux et de l'impact des palissades qui dissimulent la quasi-totalité des commerces aux visiteurs qui peuvent maintenant revenir sur le parvis.

À titre compensatoire et de manière exceptionnelle, vous aviez déjà approuvé en 2019, 2020, 2021 et 2022 l'exonération totale des droits de voiries des commerces implantés sur ces voies adjacentes pour les exercices correspondants. La situation restant inchangée en 2023, je vous propose de prolonger cette exonération qui s'applique aux commerces implantés sur les voies concernées : rue du Cloître Notre-Dame, rue Chanoinesse, rue d'Arcole, Quai aux Fleurs. Le montant des droits exonérés est de l'ordre de 45 000 euros. Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine. C'est une mesure que nous avons prise juste après l'incendie et pour laquelle je remercie la Ville de nous permettre de prolonger, c'est bien mérité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec les délibérations sur la voirie que l'on fait toujours en fin de Conseil. En l'absence de Florent GIRY, c'est Boris JAMET-FOURNIER qui présente les deux prochaines délibérations, la DVD 13 pour commencer, puis la DVD 25.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Voire la 56, si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire. Je vais commencer par la 13 : il s'agit de s'intéresser à la collecte du numéro d'immatriculation des voitures. En l'occurrence, cette collecte est réalisée dans le cadre de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation pour pouvoir contrôler le stationnement payant de surfaces. Il se trouve que le RGPD, notamment son article 23, permet aux personnes ainsi identifiées de s'opposer à cette récolte de la plaque d'immatriculation. La délibération qui vous est proposée vient proposer l'écartement de cette opposition à la récolte du numéro d'immatriculation. J'avoue que pour 21 heures 57, c'est un peu ardu ! Bref, il s'agit de considérer que là où les citoyens et citoyennes pourraient faire valoir leurs droits à la vie privée pour écarter la récolte leur plaque d'immatriculation, il convient de considérer que la Ville de Paris a un intérêt général à utiliser leurs plaques d'immatriculation pour les verbaliser et le faire de manière automatique.

Il n'y a pas de problème, la taille de la collectivité, son attractivité, le nombre de places de stationnement font qu'avoir recours à un traitement automatique semble tout à fait bienvenu. Cela permet une plus large rotation des véhicules et par ailleurs, un recouvrement des recettes, des forfaits post-stationnement. De fait, cela permet un meilleur partage à la fois de l'espace et des euros. C'est tout à fait bienvenu, même si cela demande à consentir une petite entaille à la vie privée des citoyennes et des citoyens ainsi

identifiés. C'est donc pour des raisons d'efficacité que je vous propose d'adopter cette délibération.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour ces explications pédagogiques. Je ne sais pas si l'on dit « récolte » ou « collecte » des données ; c'était pour faire plaisir à Audrey PULVAR, mais en plus, c'est un sujet qui tient à cœur à Boris JAMET-FOURNIER, je le sais. Nous sommes nombreux à être d'accord pour dire que c'est un mal nécessaire pour s'assurer d'un plus grand bien. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? (*Non*) Je vous remercie. Nous pouvons passer au vote de la DVD 13, dont l'intitulé n'était pas simple à comprendre en première lecture.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 2 abstentions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DVD 25, qui semble un peu plus simple dans son intitulé.

2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Après vous avoir passionnés avec les plaques d'immatriculation, je vais vous subjuguier avec les parkings ! Il s'agit d'allonger et de mettre à jour, pour tout dire, de verdir les contrats qui lient la Ville à ce que l'on appelle poétiquement les parcs de stationnement, à savoir les parkings de la Ville de Paris. De fait, ces parcs de stationnement doivent s'adapter à des situations qui ne sont pas toujours simples. Evidemment, il y a eu la crise sanitaire avec une réouverture assez tardive de certains commerces, de certaines activités événementielles ou *business* qui, de fait, procurent une très grande partie des ressources de ces parcs de stationnement ; d'autant plus avec le développement du télétravail qui est arrivé à la suite de la crise sanitaire, ces parcs ne sont pas toujours dans une situation tout à fait favorable.

Un certain nombre de conventions arrivaient à échéance au moment des JOP de 2024, il était donc plus logique de prolonger ces conventions. C'est la raison pour laquelle la Ville a souhaité réévaluer la question des conventions avec ces parcs de stationnement et, quelque part, changer les choses. Je donne quelques exemples : en mettant à jour les grilles tarifaires pour avoir des tarifs préférentiels pour les vélos, les motos et les véhicules électriques, ce qui paraît tomber sous le sens, ou pouvoir instaurer la gratuité pour les abonnés PMR. Cela paraît là aussi tout à fait positif.

Je le disais, ces modifications de conventions permettent de prolonger certaines de ces conventions au-delà des JOP, voire d'intégrer ce que l'on appelle une clause énergie verte dans les éléments de langage qui nous sont proposés. Qu'est-ce qu'une clause énergie verte ? C'est la création de zones de vélos sécurisées qui nécessitent parfois des travaux et l'implantation de points de charge pour les vélos électriques. Cela paraît tout à fait bénéfique. Je ne parle même pas du *pass* deux roues motorisées qui vient accompagner la mise en œuvre du stationnement payant des deux-roues sur l'espace public. Comme vous le savez, c'est le cas depuis quelques mois à Paris. Nous rénovons donc notre relation aux parcs de stationnement à Paris. Cela en concerne deux : l'un est situé rues de Lobau et

l'autre est le parc Bourse dont le contrat est arrivé à échéance en novembre 2022. Il a d'ores et déjà été prolongé.

Je crois nécessaire, avant de vous inviter à voter favorablement à cette délibération, de préciser qu'aucun des avenants présentés n'a pour effet d'accroître le montant total actualisé des conventions de délégation au-delà des niveaux prévus. Cela permet simplement de moderniser et de prolonger, de verdir les liens qui nous unissent aux parcs de stationnement parisiens. C'est donc tout à fait bienvenu. Je vous invite ainsi à bien vouloir voter cette délibération DVD 25. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 56 Plan vélo 2021 – 2026 Autorisation de signature de neuf conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 euros)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous terminons avec une délibération qui porte sur la contribution de la région à un certain nombre de nos projets à l'échelle de Paris et même de Paris Centre. C'est toujours Boris.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Comment ne pas être lyrique quand on évoque les progrès qui ont été faits pour les aménagements cyclables à Paris ? C'est le cas dans tous les arrondissements de Paris, notamment à Paris Centre. Profitons de l'absence de Florent GIRY pour avoir une pensée pour lui, puisqu'il œuvre tant pour le développement à la fois des cheminements piétons, mais aussi des infrastructures cyclables en lien avec la politique menée par l'Hôtel de Ville. Cette politique est bien sûr axée sur du quantitatif, ce que l'on a appelé Offrir une ville 100 % cyclable. Elle est aussi axée sur du qualitatif, avec des exigences en termes de sécurisation, de confort, de bonne intégration urbaine. Ce n'est pas le tout d'avoir des pistes cyclables, encore faut-il qu'elles soient là où on les attend et à des endroits qui permettront une bonne circulation et une bonne fluidité dans la ville. J'ai dit du bien des efforts de la Ville de Paris en matière de pistes cyclables. Je n'ai pas étonné grand monde.

Pouvons-nous dire un mot de la Région, puisqu'elle est aussi un acteur assez important de ce développement ? Cela nous donne l'occasion de parler de la Région Île-de-France pour autre chose que la polémique sordide du jour que vous avez peut-être vue sur les réseaux sociaux. La Région Île-de-France soutien le développement du Réseau express régional vélo, le RER V. Elle apporte un soutien financier considérable à un certain nombre de projets qui sont développés par les villes et notamment par la Ville de Paris. Elle a pour objectif de réaliser neuf itinéraires de 680 kilomètres de long entre 2025 et 2030. Elle apporte jusqu'à 60 % de la contribution financière à certains aménagements. Il se trouve que l'un d'entre eux concerne Paris Centre, celui de l'aménagement du pont Saint-Michel, du boulevard du Palais et du Pont au Change. Pour moi, c'était plutôt Desnos que Poulidor, mais il se trouve que bientôt, ce sera du vélo ! La région Île-de-France apporte son concours financier à la réalisation de cette piste bidirectionnelle de quatre mètres de large. Cela s'intègre parfaitement à Paris Centre au niveau de la place du Châtelet. C'est un lieu que vous connaissez toutes et tous. Il faut bien noter que la Région Île-de-France, au titre du RER V, apporte une contribution financière qui correspond à 60 % du plafond des dépenses

subventionnables. C'est un effort tout à fait intéressant. Bien sûr, nous sommes ravis que la Région Île-de-France puisse contribuer au développement du vélo à Paris.

Il y a huit autres endroits, mais nous parlons ici de celui Paris Centre. C'est la raison pour laquelle je vous invite, bien sûr, à vous réjouir de cette collaboration entre les différents niveaux territoriaux et à voter cette délibération DVD 56. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. On peut se réjouir que pour les bons projets, tout concourt et que les fonds concourent ; nous l'avions déjà dit pour la rue du Renard, rue de Beaubourg. C'est le cas pour un nouveau développement qui a été arraché de haute lutte que cette piste cyclable du boulevard du Palais, mais réjouissons-nous, en effet. Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de demande d'intervention.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il nous reste une délibération. Elle est un peu technique aussi, elle concerne la modification du quotient familial. Je laisse Karine en parler, puisque ce dernier est particulièrement appliqué dans le calcul des tarifs pour l'accueil de la petite enfance, de l'école et même de la Caisse des écoles.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Boris, je crois que j'ai là quelque chose d'encore plus technique pour finir : c'est une délibération importante, puisqu'elle va simplifier les formalités administratives des familles parisiennes et être une base d'équité, un texte de référence pour l'établissement des règles tarifaires qui, ainsi, elle garantira l'égalité de traitement des usagers. Le quotient familial est utile pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire avec la Caisse des écoles, les services actuellement facturés par facil'familles, les activités scolaires et extrascolaires, les conservatoires municipaux, les CRR, les Ateliers des Beaux-Arts, Paris Sport Vacances, les centres Paris Anim, les Vacances Arc-en-ciel. Vous voyez l'importance pour les familles de ce quotient familial.

De plus, nous avons une refonte totale de facil'familles qui est en cours de façon à intégrer sur un même logiciel les parents des crèches et les parents des écoles afin qu'ils n'aient plus qu'une fois à faire les démarches et que tout soit simplifié pour eux. Cela s'intègre vraiment dans cette volonté de simplifier la vie des familles qui est la nôtre également à Paris Centre. Cette délibération uniformise et simplifie les règles de détermination du quotient familial.

Tout d'abord, cette délibération réaffirme la règle du calcul du quotient familial sur les impôts de l'année n -1 basés sur les revenus n -2. C'est important, car les tarifs de crèches en découleront. Ensuite, cette délibération prévoit de mieux encadrer des conditions de réutilisation du quotient familial entre les services de la Ville et les caisses des écoles. Parfois, les parents se retrouvent avec des tarifs différents. Cette délibération précise également les situations particulières qui permettent aux personnes les plus vulnérables de bénéficier de tarifs dérogatoires, à savoir les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, mais aussi d'avoir des tarifs qui permettent l'accès aux structures municipales de la petite enfance à des familles qui n'ont pas de revenu, pas de logement. Je pense aux familles des

centres d'hébergement d'urgence. C'est un tarif qui s'appelle le tarif spécifique de précarité sociale, défini par cette délibération. Je ne serai pas plus longue en vous demandant de bien vouloir voter la délibération SG 13.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Karine. C'est une mesure de simplification, cela ressemble à une mesure que Boris a connue pour le Gouvernement, ce « Dites-le-nous une seule fois » ; je pense qu'en dehors des considérations que tu as expliquées d'égalisation, il y a cette simplification administrative que l'on attend beaucoup. Il est très pénible de remplir autant de fois et chaque année pour autant d'inscriptions différentes les éléments financiers. J'espère que ce sera bien.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

VŒUX

VPC 2023 11 Vœu déposé par le groupe écologiste relatif au maintien de la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte dans les arrondissements où elle se pratique et pour son développement à Paris

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Cela conclut le vote des délibérations. Nous passons à la section des vœux avec un premier qui concerne le maintien de la collecte des déchets alimentaires et présenté par Jean-Paul MAUREL. Merci beaucoup.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Merci. Ce vœu déposé par le groupe Les écologistes est relatif au maintien de la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte. Comme vous le savez, cette collecte est en vigueur dans les 2^e et 12^e arrondissements depuis 2017 et dans le 19^e arrondissement depuis 2019. Le but de ce vœu est de maintenir, mais aussi de développer cette collecte en porte-à-porte, de l'étendre aux gros producteurs que sont les commerces alimentaires, les restaurants, les cantines scolaires, les résidences de personnes âgées, tous ces établissements qui produisent une quantité tout de même phénoménale de déchets alimentaires que l'on peut recycler. Je pourrais vous lister tous nos considérants, mais vous les connaissez. On sait que les ordures ménagères sont constituées à 30 % de matières fermentescibles issues des repas pris à la maison, au restaurant ou à la cantine. La mission de cette collecte s'inscrit dans la stratégie zéro déchet de la Ville de Paris.

Considérant la loi de transition énergétique qui prévoit que toutes les villes françaises proposent un système de collecte de déchets alimentaires à la source à partir du 1^{er} janvier 2024, considérant l'obligation qui en découle pour la Ville de Paris de proposer à partir du 1^{er} janvier 2024 à chaque Parisien et Parisienne une solution de collecte à moins de 250 mètres de chez lui, pour toutes ces raisons, que je ne juge pas nécessaire de vraiment développer, puisque nous sommes tous un peu conscients de l'importance de ce sujet, le vœu que nous présentons est qu'en parallèle de l'installation des points d'apport volontaire dans tout Paris :

- la collecte des déchets alimentaires dans les arrondissements où elle se pratique déjà soit maintenue et encouragée par des campagnes de communication spécifiques en lien avec les mairies d'arrondissements, les sections locales de la propreté et la direction de la Communication de la Ville ;

- que soit facilité l'accès des Parisiennes et Parisiens à des sacs-poubelles compostables adaptés au tri, notamment *via* leur distribution lors d'opérations de communication dans l'espace public, particulièrement à proximité des marchés alimentaires ;
- que le service de la Ville de Paris de collecte des déchets alimentaires soit étendu aux commerces et restaurants, ainsi qu'aux restaurants collectifs d'entreprises avec une tarification incitative. Voilà le but essentiel de notre vœu.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Jean-Paul.

Pour répondre, Dorine BREGMAN.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci, Monsieur le Maire. Cher Ariel, cher Jean-Paul, chers collègues du groupe Ecologiste, ce qui est formidable dans notre majorité, c'est que quand on dépose des vœux, finalement, c'est le prolongement d'un dialogue ininterrompu que nous avons déjà eu lors du précédent Conseil de secteur suite à une question orale, avec le Conseil de quartier Louvre Opéra, qui nous a posé la question et avec lequel nous aurons une visioconférence à la fin du mois de mai. Dans le cadre d'une réunion récente, pas plus tard que cette semaine, avec Colombe BROSSEL, adjointe à la maire de Paris en charge de ces sujets, à laquelle participait notre collègue Jacques BOUTAULT, puisque nous partageons cette délégation propreté qui m'est chère, Jacques a eu déjà l'occasion de poser les mêmes questions et d'échanger avec Colombe BROSSEL sur les mêmes enjeux.

Je vais tout de même rappeler les éléments du débat. À partir du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités territoriales sont dans l'obligation de proposer à Paris, aux Parisiens et Parisiennes une solution de collecte des déchets alimentaires dans un rayon de 250 à 300 mètres autour de chez eux. Cette phase de mise en place de solutions pérennes de collecte des déchets alimentaires est d'ores et déjà entamée et se poursuivra en 2024. Cette collecte s'est actuellement renforcée avec le déploiement des points d'apport dans l'espace public. À Paris Centre, ce sont des abris bacs de tri sur les marchés qui sont déjà présents rue de Bretagne, place Baudoyer, place de la Bourse. Nous organisons fin mai avec mon collègue Jacques BOUTAULT une marche exploratoire avec le conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil pour identifier un emplacement dans le quartier Montorgueil marché Montmartre afin de trouver l'emplacement adéquat à la mise en place de ces abris bacs dédiés à la collecte des déchets alimentaires.

La Ville travaille d'ores et déjà à la préparation de la collecte de tous les restaurants administratifs, écoles, crèches, collèges et lycées ; à compter de septembre 2023, nous pourrions collecter déjà plus de cinq tonnes. À partir du 1^{er} janvier 2024, ce sera pour tous les restaurants collectifs que je viens de citer. D'ailleurs, avec ma collègue Karine BARBAGLI, nous allons suivre tout particulièrement ce déploiement des points de collecte dans les établissements scolaires de Paris Centre. Il est à noter que la société spécialisée dans la collecte des déchets alimentaires est une entreprise d'insertion fondée par un ancien restaurateur du 2^e arrondissement. Sur la collecte des déchets alimentaires, tout part du 2^e arrondissement.

Pour les habitants, en complément des points d'apport dans l'espace public, les Trilib' que nous déployons seront dès mars 2024 dotés de modules de déchets alimentaires qui seront collectés régulièrement. Je rappelle à cette occasion l'importance d'installer ces Trilib' dans l'espace public et à Paris Centre, le 2^e arrondissement est le plus doté en Trilib' répartis sur tout le 2^e ; c'est bien le fruit du travail effectué lors des mandatures précédentes par l'équipe qui était à l'époque celle du maire du 2^e arrondissement, Jacques BOUTAULT. En

réalité, pour installer le Trilib' avec le module déchets alimentaires, c'est bien dans les 1^{er}, 3^e et 4^e arrondissements que nous devons accentuer nos efforts d'installation.

Bien sûr, la Ville de Paris travaille à élaborer des campagnes de communication spécifiques sur ces sujets, pour le tri, pour inciter et accompagner les Parisiens dans ce tri, pour qu'ils valorisent leurs déchets. Je rappelle à cette occasion que les copropriétés peuvent faire la demande d'installation d'un compost dès lors qu'elles disposent d'un espace adéquat. Elles peuvent être accompagnées par la Ville.

S'agissant de l'accès des Parisiennes et des Parisiens à des sacs-poubelles compostables adaptés, chaque lancement de nouveaux abris bacs sur les marchés alimentaires, mobiliers pérennes et fixes remplaçant les bacs marrons, est accompagné d'un stand d'information, mais aussi de distribution de matériels de tri, de sacs compostables et de petits paniers que vous avez peut-être déjà chez vous. Les Parisiens peuvent aussi nous contacter et contacter les divisions territoriales de propreté pour obtenir ce matériel. Nous poursuivrons ces distributions afin d'inciter le plus largement les Parisiens à trier leurs déchets alimentaires. On trouve des sacs compostables dans tous les supermarchés de proximité à Paris Centre ou à Paris en général, des rouleaux de sacs, comme les autres sacs-poubelles. Je rappelle que les déchets alimentaires peuvent être mis dans des sacs en kraft, c'est-à-dire les sacs qui vous sont fournis quand vous achetez des légumes ou des fruits chez les primeurs ou sur les différents marchés.

Concernant l'extension de la prise en charge des déchets alimentaires aux commerçants et aux restaurants, aux restaurants collectifs d'entreprise, il y a déjà un certain nombre de commerces qui contractualisent avec des prestataires privés, des entreprises de l'ESS et des associations pour la collecte de leurs déchets alimentaires. Le travail a été commencé par la Ville de Paris pour aller vers une incitation plus forte des commerçants à trier et à valoriser leurs déchets alimentaires. À Paris Centre, nous avons d'ores et déjà organisé une première réunion auprès de tous les commerçants du secteur consacrée spécifiquement à la gestion des déchets, à laquelle participait le fondateur de cette fameuse entreprise d'insertion Moulinot, pour ne pas la nommer. Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts.

En conclusion, je vous confirme que la collecte des déchets alimentaires va s'accélérer fortement à Paris Centre et dans tout Paris. Je vous confirme aussi que la collecte en porte-à-porte dans le 2^e arrondissement ne sera pas maintenue. J'appelle à voter contre ce vœu. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Dorine. Je vous propose que l'on passe au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est repoussé.

VPC 2023 14 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la collecte des déchets du 2^e arrondissement

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Normalement, on vote les vœux dans l'ordre où ils se présentent, mais si Dorine a encore un peu de voix, peut-être, puisqu'il s'agit du même sujet de la propreté, pouvons-nous présenter le vœu de ce groupe sur la propreté à Paris dans le 2^e arrondissement ? Ensuite, nous pourrions passer aux autres sujets. Je vous propose de le faire dans cet ordre, si vous êtes d'accord. C'est un vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la collecte des déchets.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, c'est un vieux serpent de mer que cette homogénéité du service, l'enlèvement des ordures, mais depuis la fusion de nos quatre arrondissements et donc, des services publics homogènes, la grève a donné une ampleur à la disparité entre le 2^e arrondissement et les trois autres de notre mairie ; quand on traverse la rue des Petits Champs ou la rue Étienne Marcel, c'est pendant les grèves qu'on l'a vu particulièrement, que c'était très manifeste, on passait d'une zone où les ordures étaient parfaitement enlevées à une zone avec des montagnes de poubelles, à tel point que l'on ne voyait même plus les travaux. Notre proposition est non pas d'homogénéiser en municipalisant les quatre arrondissements, mais plutôt de confier le service du 2^e arrondissement au prestataire qui sert les trois autres de manière que les quatre arrondissements soient traités sur un pied d'égalité en termes d'enlèvement des ordures. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour répondre, toujours Dorine BREGMAN.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Nous avons constaté que les mouvements de grève à Paris pour la collecte des déchets ont suscité, et c'est bien normal, beaucoup de mobilisations et d'émotion de la part de tous les riverains et de tous les habitants. Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que la collecte des déchets à Paris fonctionne grâce à l'action conjuguée des agents de la Ville et des prestataires privés sept jours sur sept dans toutes les rues de Paris. Cet équilibre est déterminé à l'échelle parisienne. Les prestataires privés sont choisis par appel d'offres et des contrats sont en cours. La répartition entre les arrondissements a été mise au point pendant le premier mandat de Bertrand DELANOË. Nous tenons au service public et nous assumons ce choix : nos agents ne font pas que de la collecte, ils font aussi de la propreté, à la différence des agents des prestataires privés. Les agents du service public travaillent sur l'espace public de tout Paris Centre. C'est une chance pour la collectivité, pour les habitants et pour les agents qui ont des missions plus variées. Le service peut être vu comme plus souple et nous permet de nous adapter en fonction des besoins pour chaque mission. Je rappelle que nous organisons des collectes beaucoup plus fréquentes. Nous avons des dispositifs pendant l'été qui sont très renforcés, en particulier dans les zones les plus fréquentées, comme le jardin Nelson Mandela autour du quartier des Halles.

Nous embauchons des éboueurs à la direction de la Propreté et de l'eau, nous les formons avec des perspectives d'évolution professionnelle internes concrètes. Il y a 70 promotions chaque année. La Ville de Paris recrute chaque année entre 300 et 400 éboueurs. Durant sa carrière, l'agent a la possibilité d'évoluer en passant des concours et des examens internes : 80 % des chefs d'équipes à la DPE sont d'anciens éboueurs. Nous créons aussi des emplois autour des métiers de la mécanique et de la réparation dans nos garages. Cela constitue une réelle plus-value pour la Ville.

Le service public n'est pas mieux assuré dans les trois arrondissements que dans le 2^e arrondissement. Ce dernier a été effectivement impacté par la grève des éboueurs, de même que d'autres arrondissements collectés en régie ou que le 15^e arrondissement qui est collecté par le privé. Pendant cette période de grève, la Ville de Paris a veillé à ce que les moyens soient mutualisés au niveau parisien afin de prévenir les sujets de salubrité et de traiter en priorité les cheminements piétons et les déblaiements de marchés dans les arrondissements impactés, tel que le 2^e arrondissement.

Je voudrais ajouter que notre division territoriale a effectué un travail remarquable pour réduire le plus rapidement possible le tonnage résiduel sur la voie publique pendant la grève, en particulier dans le 2^e arrondissement, dès que cela a été possible, alors même que les opérations de collecte étaient surtout impactées par la fermeture des sites de dépôt et de traitement des déchets situés en Île-de-France et gérés par le SYCTOM.

Vous l'aurez compris, nous ne souhaitons pas modifier les équilibres existants. Nous restons très attachés au service public de la collecte des déchets et nous voterons donc contre ce vœu.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pacôme RUPIN ?

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. Je trouve que ce vœu nie le droit des grèves, d'une certaine manière. On fait une comparaison entre le service public et une entreprise où il y avait certainement moins de grévistes, mais il y avait plus de grévistes dans le service public. On ne peut pas faire une comparaison à un moment exceptionnel où il y a des grèves et des grévistes. À mon sens, ce serait une erreur que de vouloir changer pour cette raison. Ce serait nier le droit de grève des éboueurs qui étaient dans leur droit. Je voterai donc contre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer aux voix sur ce vœu.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est repoussé à la majorité des votants.

VPC 2023 12 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer à un vœu qui concerne la proposition d'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à Paris, présenté par Amina BOURI.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Merci, Monsieur le Maire. Je tenterai d'être brève. C'est un vœu qui est aussi bien social qu'environnemental, pour une expérimentation d'une Sécurité sociale alimentaire à Paris. Nous connaissons toutes et tous l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également l'importance de l'alimentation dans son rôle social et culturel. De nombreuses lois parlent de cette importance. Pour n'en citer que deux, la loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche stipule que la politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès dans des conditions économiques acceptables pour toutes et tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Plus récemment, le Plan climat, qui est en train d'être rédigé, souligne la nécessité de réaliser une transition écologique plus juste pour l'ensemble des volets, notamment alimentaire, volet sur lequel travaille Audrey.

Or, si l'on connaît toutes et tous l'importance de l'alimentation, nous n'avons pas toutes et tous accès à une alimentation équilibrée de qualité et en quantité suffisante. À ce titre, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022, d'après le Réseau d'aide des banques alimentaires. Cette situation s'aggrave avec la hausse alarmante des prix de l'alimentation qui atteint près de 16 % en mars 2023, selon l'INSEE. Pour faire face à ce fléau et pour une transition aussi durable que juste, nous proposons une expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation. Nous proposons d'instaurer un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléchées dans des structures conventionnées.

Ce projet, au-delà des bénéfices qu'il peut apporter aux bénéficiaires directs, permet de soutenir une transition de notre système alimentaire et agricole en structurant les filières et en assurant un débouché aux productrices et aux producteurs ainsi qu'aux initiatives de l'ESS, qui sont engagés en faveur d'une alimentation durable, de qualité et juste. Différentes expérimentations du même type ont été réalisées, notamment à Montpellier, et elles ont été probantes. C'est pour cela que nous vous proposons une expérimentation à Paris. Je vous propose de voter ce vœu.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Amina. Pour répondre, Audrey PULVAR.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Mairie de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Merci beaucoup, chère Amina. Mes chers collègues du groupe les Ecologistes de Paris Centre, je vous remercie pour ce vœu qui, je pense, va dans le sens du travail que mes équipes et moi-même menons au sein de la délégation à l'agriculture, à l'alimentation durable, aux circuits courts et de proximité ; ces politiques ont pour objectif l'accès de toutes et tous à une alimentation durable soit par le biais de la restauration collective, soit par le maillage du territoire parisien par des lieux d'alimentation durable, des commerces, des épiceries sociales et solidaires, des halles alimentaires ou encore des cuisines partagées.

Vous citez dans les attendus de votre vœu plusieurs projets, dispositifs menés à bien par ma délégation, notamment l'appel à projet Alimentation durable et solidaire dont l'objectif est le développement de commerces d'alimentation durable accessibles à toutes et tous. L'édition 2023 vient d'être clôturée. Les lauréats seront présentés au Conseil de Paris de juillet. Je me permets d'ailleurs d'utiliser ce temps pour évoquer les deux nouveaux projets que nous menons avec la fondation Armée du salut et Vif circuits courts, qui visent à approvisionner une trentaine d'associations alimentaires parisiennes en produits bios, durables, de proximité. Cette action vise à fournir des débouchés à des producteurs d'Île-de-France ou de territoires situés à moins de 250 kilomètres de Paris. Chaque semaine, ce sont ainsi plusieurs tonnes de denrées alimentaires durables qui sont distribuées ou cuisinées à destination de plusieurs milliers de bénéficiaires.

Sur le sujet de votre vœu, celui de la Sécurité sociale de l'alimentation, plusieurs collectifs et collectivités mènent effectivement des réflexions en France sur ce modèle avec qui une cotisation, qui une carte Vitale de l'alimentation ou encore un chèque alimentation durable, ce qui vise à donner l'accès à des produits de qualité. Les réflexions débutent, sont assez diverses. Quand il s'agit de chiffrer une Sécurité sociale alimentaire, ce chiffrage va du simple au décuple. Plusieurs vœux ont été déposés dans les arrondissements parisiens avec des attendus parfois différents. J'en discuterai avec les membres de l'exécutif en vue du Conseil de Paris. La Sécurité sociale de l'alimentation durable – j'aime bien ajouter durable – est un dispositif intéressant. Je n'ai pas d'opposition de principe à ce que l'on réfléchisse à une expérimentation. Je serai bien sûr attentive à l'aspect local et durable du projet. Je ne suis pas opposée à une expérimentation sur un périmètre délimité du territoire parisien et pour un temps, lui aussi, limité. Encore une fois, il nous faut harmoniser l'ensemble des vœux qui ont été déposés dans les différents Conseils d'arrondissements avant que je puisse formuler une réponse ferme.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est donc une recommandation de vote bienveillante. Merci Audrey, merci Amina. Je vous propose de voter.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des votants.

VP 2023 13 Vœu déposé par le groupe écologiste de Paris Centre relatif à la création d'un groupe de travail parisien pluridisciplinaire expérimentant des méthodes de gestion des populations de rats, non cruelles, non létales et efficaces, avec un suivi scientifique

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est le vœu présenté par Corine FAUGERON. Nous avons commencé ce Conseil pratiquement par les taupes, nous avons poursuivi avec les chats et nous finissons avec les rats !

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Justement, nous avons décidé de les appeler rats et pas surmulots. C'est un vœu pour demander qu'un groupe de travail mette en place des solutions non létales et scientifiques pour accepter et comprendre comment on vit avec les rats. Le rat est indissociable de l'homme et l'homme est indissociable du rat. À partir de là, il faut que nous trouvions une solution. L'idée est de trouver des solutions non létales. Ce qui est intéressant, c'est que cette idée est peut-être un peu nouvelle à Paris, mais pas tout à fait, puisque la Ville de Paris contribue à une étude avec le Museum national, qui s'appelle Armageddon. C'est un travail d'étude sur les rats pour voir quelles sont leurs habitudes et pour comprendre comment on peut les changer pour éviter qu'ils entrent dans nos maisons. L'idée est qu'ils n'entrent pas dans les maisons, mais eux-mêmes n'en ont pas très envie.

Normalement, on devrait y arriver. Ces études ont lieu partout, en Allemagne, en Norvège, au Canada, en Angleterre, etc. Partout, on s'intéresse à ce qu'on fait avec les rats. Ce qui est amusant, c'est que ce sont les Allemands qui ont des méthodes extrêmement létales, mais qui en même temps disent qu'il faut arrêter, car ils sont en train de polluer l'eau de la Sprée à Berlin, puisque l'on retrouve tous les produits que l'on donne aux rats dans l'eau ; les poissons mangent ces produits et meurent ou nous les communiquent. Il faut faire très attention avec ce que l'on utilise, d'autant plus qu'au début, on devait avoir des produits sans doute un peu moins violents, mais les rats sont comme nous, ils ont développé des systèmes de protection et il fallait toujours aller plus fort. Le fait d'aller toujours plus fort signifie que l'on déclenche des dégâts hors des rats. Il est vraiment important de faire cette étude.

Tout de même, la Ville de Paris a adopté voici maintenant deux ans la Charte du bien-être animal. Les rats font partie des animaux de la Ville. Il faut que l'on trouve des méthodes conformes aussi à la Charte du bien-être animal. Surtout, l'idée de ce vœu était pour rappeler qu'aujourd'hui, on estime que les rats sont un problème d'hygiène. Or, ce n'est pas du tout prouvé. En effet, ils ont une maladie spécifique qui peut être transmise aux hommes, la leptospirose, mais tous les égoutiers qui sont en contact avec les rats sont vaccinés. Il n'y a aucun cas de leptospirose chez les égoutiers et je n'ai pas réussi à en trouver. Il y en a peut-être quelques-uns, mais j'ai recherché et nous n'en avons pas trouvé à Paris. Nous ne sommes pas en danger du point de vue de l'hygiène. Il faut que l'on trouve une solution. C'est pour cela qu'il faut que nous travaillions à la fois avec la direction de la Santé, mais aussi avec la direction de la Condition animale, que ce groupe de travail soit à la fois piloté par Anne SOUYRIS et par Christophe NAJDOVSKI, pour arriver à trouver une solution. Comme c'est un groupe de travail pluridisciplinaire, des scientifiques seront à la fois des vétérinaires, mais aussi les chercheurs du Museum.

Je pense que l'on peut s'inspirer des travaux faits dans les autres pays pour trouver la bonne solution. Je suis sûre que nous allons y arriver. Le tout est de réfléchir à une solution qui ne soit pas de les tuer. Aujourd'hui, on nous demande de tuer les rats, mais on nous demande aussi de tuer les lapins aux Invalides. C'est la préfecture de Police qui veut faire un arrêté contre les lapins des Invalides, c'est n'importe quoi ! Ce sont des animaux qui ne

sont pas méchants. Le rat n'est pas méchant. Il nous aide. Je l'ai toujours dit : sans les rats, les égouts seraient bouchés. Les rats consomment énormément de déchets dans la Ville. Aidons-nous des rats et faisons-en sorte qu'ils aient leur espace et nous, le nôtre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Corine. Antoine ?

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues du groupe Ecologiste, votre vœu m'a inspiré cette fable que vous accueillerez, je l'espère, de manière favorable :

*« Dans les ruelles de Paris, jadis si belles,
Les rats se multiplient comme des étincelles.
Ils grignotent les poubelles, sèment la désolation
Et envahissent les métros, sans retenue ni raison.
Un groupe d'élus, les Ecolos, prétendant être sages
Déclarent que les rats sont de nobles otages.
Ils demandent que la question des rongeurs
Soit dorénavant traitée avec la plus grande ferveur.
Mais la foule se questionne, remplie de méfiance.
Ces rats agressifs, porteurs de maladies en abondance
Sont-ils devenus les joyaux de notre cité
Pour que les Ecolos les chérissent à leurs côtés ?
Les sacs-poubelles déchirés, les rues souillées,
La santé publique en péril, tous en sont effrayés.
Et pourtant, ces élus voient en eux des êtres aimables,
Ignorant le risque qu'ils posent d'un regard coupable.
Le peuple s'interroge, inquiet et perplexe.
Ces élus préfèrent-ils les bêtes ?
Les humains sont-ils annexes ?
L'environnement est menacé, la planète en danger,
Mais pour ces écologistes, les rats sont privilégiés.
Dans leur quête étrange où les rats sont rois,
Paris risque d'être en proie à de sombres émois.
La santé des Parisiens doit rester notre souci du jour,
Car perdre de vue l'essentiel serait notre plus grand détour.
Face à cette proposition, le groupe Républicain et Libéraux se dressera
Pour défendre les Parisiens, notre voix résonnera.
Nous rejetons cette idée qui met en péril notre santé*

*Et proposons des actions pour une ville débarrassée.
Lançons une vaste campagne de dératisation
Dans les parcs, jardins, logements sociaux avec détermination.
Améliorons le mobilier urbain, rendons-le impénétrable.
Renforçons les actions de propreté indéfectibles et palpables.
Supprimons les déchets accessibles aux rongeurs inassouvis
Afin de limiter leur présence, leur pouvoir démuni.
Enfin, donnons aux maires d'arrondissements les moyens nécessaires
Pour assurer la propreté au quotidien sans délaisser l'ordinaire.
Que cette fable nous rappelle avec clarté
Que les objectifs secondaires ne doivent pas nous aveugler
Pour protéger les Parisiens, priorité doit être donnée,
Car dans l'excès des causes, l'essentiel peut se dérober. »*

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Bravo, certains ont de l'inspiration à cette heure du Conseil. Pacôme RUPIN ?

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Je n'ai pas préparé de réponse en vers, mais je note que cette fable est remplie de fables. Je vais venir en soutien de ce vœu. On fait tout un monde des rats, mais c'est avant tout une peur populaire qui dure depuis des siècles. On a en effet toujours vécu avec les rats en ville ou ailleurs. Il y a toujours eu une forme – Corine parlait des lapins, cela avait l'air de choquer plus que les rats – mais c'est une forme de traitement d'égalité. Je ne vois pas pourquoi on s'attaque toujours aux rats et pas forcément aux autres animaux. Il faut faire attention, c'est le rôle de la nature. La nature permet une régulation des populations animales, il ne faut pas non plus que nous soyons totalement envahis par les rats, mais il y a d'autres animaux qui vivent dans la ville qui nous font beaucoup moins peur et qui ont d'ailleurs une utilité moindre que le rat, d'une certaine manière. La proposition de ce vœu est d'ailleurs intéressante, il faut se fonder sur la science, sur ces sujets, pas uniquement sur une peur populaire. Je voterai ce vœu.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je rappelle qu'il ne s'agissait pas de voter pour ou contre les rats, mais pour la création d'une commission d'étude, un groupe de travail. J'espère que l'opposition participera au groupe de travail au même titre que les scientifiques. Je vous propose de voter sur ce vœu.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des votants

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

QPC 2023 02 Question orale au Maire de Paris Centre posée par le groupe Républicains et Libéraux relative aux installations de brocantes

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il reste une question orale. Je propose de la synthétiser. Aurélien, je ne sais plus si c'est toi qui la poses. Cela concerne l'organisation d'une brocante qui ne s'est pas très bien passée. Je propose une question très synthétique. Dorine répondra aussi synthétiquement.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Il se trouve que la brocante du boulevard Beaumarchais m'a un peu moins inspirée pour écrire une fable, ne m'en veuillez pas. Pas pour les brocanteurs, mais pour la façon dont elle a été gérée, peut-être. Je vais vous lire la question telle qu'elle a été envoyée. Vous le savez, une brocante a été organisée par les services de la mairie sur le boulevard Beaumarchais le 8 mai et plusieurs problèmes ont été repérés, notamment le fait qu'aucun affichage n'a permis d'annoncer aux commerçants que cette brocante allait ouvrir à leurs portes. Ils ont été gênés pendant la journée et ils ont cru au départ à une installation sauvage. Ensuite, on a remarqué des articles – je ne suis pas habilité à dire que c'était de la contrefaçon, mais cela y ressemblait énormément. Cela donne une très mauvaise image des brocantes à Paris Centre alors que l'on a plutôt l'habitude d'avoir des brocantes de qualité par rapport à d'autres arrondissements dans lesquels on voit des marchés de la misère. À la fin de la journée, on s'est aperçu que beaucoup d'invendus, beaucoup de déchets étaient laissés dans la rue, au pied des arbres. On a l'impression que la Police municipale n'est pas passée pour éviter ces problèmes que, j'espère, nous aurions pu éviter avec un peu de préparation.

Il y a quatre questions :

- pourquoi les commerçants n'ont-ils pas été prévenus en amont ?
- la Police municipale est-elle passée faire respecter les emplacements, apaiser les tensions avec les commerçants et vérifier la qualité des articles vendus ?
- les stands ayant laissé leurs déchets en pleine rue ont-ils été identifiés et sanctionnés ?
- pouvez-vous nous apporter des garanties que les prochaines brocantes n'auront pas ce genre de problème à l'avenir ?

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Dorine BREGMAN pour répondre.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Je vais essayer de synthétiser ma réponse. Cette brocante a en effet été autorisée par la Ville de Paris, puisqu'il s'agit d'une brocante annuelle, organisée par l'Association des commerçants du quartier Beaumarchais. Ce sont des commerçants du 3^e, du 4^e et du 11^e arrondissement qui en ont délégué l'organisation logistique à la même société que les années précédentes. Par conséquent, il y a quelques inexactitudes dans la façon dont vous posez votre question, d'autant plus que toutes les brocantes et tous les vide-greniers impulsés obligatoirement par des associations de commerçants, souvent délégués à des organisations professionnelles spécialisées, sont utilisés pour financer des actions d'animation par les associations. Les autorisations sont instruites par trois services de la Ville : la DVD, la DAE et la DPE. Nous les autorisons dès lors que nous connaissons l'association de commerçants organisatrice. C'est pour cela qu'il est très étonnant que les commerçants du boulevard Beaumarchais n'aient pas été au courant de l'organisation de cette brocante alors qu'ils en sont eux-mêmes les organisateurs.

En 2022, pour information, nous avons autorisé 24 brocantes et 12 vide-greniers. Parmi eux, les brocantes bien connues rue de Bretagne, place des Vosges ainsi que les vide-

greniers du Carreau du Temple, de Mains libres dans le 2^e, celui de l'association de Défense du quartier des Halles qui a lieu samedi prochain 3 juin exceptionnellement rue Rambuteau à cause des travaux sur la place Joachim du Bellay. C'est une procédure très encadrée avec tout un suivi et une procédure d'instruction. Un guide pratique est fourni systématiquement sur la sortie du plastique et une charte sur les événements écoresponsables.

Il y a évidemment des contraintes concernant précisément les objets qui pourraient faire l'objet d'un commerce illégal, qui sont formellement interdits. Les organisateurs sont chargés de prévenir les riverains et les commerçants des événements qu'ils organisent. L'affichage doit être fait dans le rappel du règlement local de la publicité, dans des boîtes aux lettres ou communiqués de vive voix aux commerçants, la Ville ne souhaitant pas d'affichage sauvage tels que des pancartes dans les arbres ou des kakémonos ou des oriflammes qui perturberaient la circulation. Parallèlement, les équipes de la DAE, de la Police municipale sont mobilisées pour effectuer des contrôles aléatoires afin de vérifier les emprises excédentaires ou la malpropreté et la Police municipale délivre des procès-verbaux de quatrième classe comme sanction. D'ailleurs, quand un signalement nous est remonté par les habitants ou les commerçants, nous sommes intransigeants dans l'application de la sanction.

À titre d'exemple, à l'heure actuelle, nous refusons tous les événements organisés par une société professionnelle qui était très présente à Paris Centre parce qu'elle a dépassé à plusieurs reprises la surface demandée et autorisée dans le cadre de l'organisation de certaines brocantes et de certains vide-greniers. Nous déplorons tout comme vous les débordements que j'ai moi-même constatés, personnellement. Je pense qu'il y a eu dans le cadre de cette brocante dans l'après-midi l'installation de marchands clandestins qui sont venus se greffer, ce qui arrive parfois. Nous avons déjà transmis les signalements à la direction de l'Attractivité économique pour qu'un avertissement soit notifié officiellement à cette société organisatrice. Nous demanderons aux services de la DAE et de la Police municipale de procéder à des opérations de contrôle pour les prochaines brocantes et événements organisés par cette société. Ils n'hésiteront pas, si de tels débordements se produisent à nouveau, à refuser systématiquement tout événement qui sera organisé par celle-ci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Dorine. Nous avons changé de mode de fonctionnement avec les associations de commerçants que nous privilégions dans l'organisation de ces événements. Si cela se passe mal, on en tire les conséquences.

Je voudrais dire un petit mot de conclusion pour remercier Catherine ARRIAL, qui n'est déjà plus avec nous, l'ancienne Directrice générale des services. Elle a rejoint la manufacture de Sèvres en qualité de directrice des Ressources humaines. Elle sera remplacée bientôt, je ne vais pas l'annoncer encore. Je voudrais aussi saluer, mais je ne sais pas si c'est son dernier Conseil, la promotion de Reeyan BUNDHOO que vous connaissez tous pour ses courriers, qui a réussi un concours. Nous le félicitons pour l'obtention de son concours.

(Applaudissements.)

Il a assuré fidèlement le secrétariat de ces Conseils et va bientôt prendre un nouveau poste – je ne sais pas si on peut le dire ? – A la Direction des finances et des achats, félicitations pour cette promotion. J'espère que nous aurons l'occasion de le retrouver un jour. Merci à toute l'administration à ses côtés qui prend l'intérim de la Direction générale des services, ceux qui sont là, David et Isabelle, merci à mon cabinet. Merci à tout le monde qui est resté tard. Je vous fais grâce de l'agenda, vous pourrez tout trouver sur nos réseaux sociaux et notre lettre d'information. Merci.

La séance est levée à 22 h 51.